

PROCÈS VERBAL
Séance du Conseil Municipal
du 27 février 2025

L'an deux mille vingt cinq et vingt sept février à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la commune des Pennes Mirabeau se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L2121.10, L 2121-12 et L 2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

MEMBRES	P (1)	A/E (1)	MEMBRES	P (1)	A/E (1)
1 AMIEL Michel	P		19 BITTARD Mihaela		Excusée pouvoir M. VALAT
2 LEONETTI Jean- Marc	P		20 GIALLO Audrey	P	
3 TONARELLI Pierre	P		21 DARDENNES Julien	P	
4 CHAVE Sophie	P		22 VILLE Audrey	P	
5 FARCI Claude	P		23 ADAMI Eric	P	
6 BALTZ Joëlle	P		24 MEPPI Francette	P	
7 MUSSO Jean- Philippe	P		25 VALAT Gérard	P	
8 PASQUALETTO- AMIEL Agnès	P		26 PONS Alain	P	
9 BOUCHET Grégory	P		27 AMARO Romain	P	
10 TCHELEKIAN Caroline	P		28 FIORILE-REYNAUD Joëlle	P	
11 PATOT Gérard	P		29 NICOLAÏ Michèle	P	
12 LEUCA Vincent	P		30 DELAVEAU Cathia		Excusée pouvoir M. REYNAUD
13 SLISSA Monique	A	Absente	31 SCAMARONI Michel	P	
14 BOISGARD Patricia	P		32 GORLIER LACROIX Solange	P	
15 RÉAU Sylviane	P		33 FUSONE Maximilien	P	
16 LONG Didier	P		34 COCH Emeline	P	
17 VASSALO Carine	P		35 INAUDI Rosy	P	
18 VEGA Fabrice	P				

Excusé(e)s : BITTARD Mihaela - DELAVEAU Cathia

Absent : Monique SLISSA

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Michel AMIEL

Le Conseil a choisi pour secrétaire M. Audrey VILLE

Le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut se réunir

P : Présent A/E : Absent ou Excusé

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 Février 2025

ORDRE DU JOUR

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 30 Janvier 2025

DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL :

En date du 3/02/25 : Location d'un local situé 91 Avenue François Mitterrand – La Gavotte – pour une durée d'un an, à la Société BRANNER TECH spécialisé dans la vente et fabrication de four à pizza.

En date du 19/02/25 : Désignation d'un avocat pour défendre les intérêts de la commune dans le cadre du recours à l'encontre de la délibération du 5 décembre 2024 ayant approuvé le PLUi du Pays d'Aix en tant qu'il a adopté l'OAP Petite Campagne sur la commune de Cabriès.

Tableau des Marchés publics attribués en janvier 2025

RAPPORTEUR : Le Maire

ADMINISTRATION GENERALE

1 - MAINTIEN OU NON DES FONCTIONS D'UN ADJOINT SUITE A L'ABROGATION DE SES DELEGATIONS

2 - SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT DEVENU VACANT ET DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

RAPPORTEUR : Jean-Marc LEONETTI

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'HABITAT

3 - DENOMINATION DE VOIE «Lotissement le Bella Vita»

4 - INCORPORATION D'UN BIEN SANS MAITRE DANS LE DOMAINE COMMUNAL – PARCELLE AO 02

RAPPORTEUR : Didier LONG

CULTURE

5 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION CINÉASTE VIDEO ASSOCIES (CVA)

6 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION LA PORTE DES ÉTOILES

7 - MISE A JOUR DES TARIFS LOCATION ESPACES BATIMENT IDEETHEQUE

8 - CRÉATION DE TARIFS « PACK » DES ACTIVITÉS ID GEEK DE L'IDEETHEQUE

9 - EXONÉRATION / REMBOURSEMENT DE PAIEMENT D'UN TRIMESTRE POUR LES ÉLÈVES D'UNE CLASSE DE PIANO DE L'ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE THÉÂTRE ET DANSE PIERRE BARBIZET

10 - CONVENTION DE RÉSIDENCE ARTISTIQUE TECHNI-SCENE POUR L'ORCHESTRE ALMERAS

11 - CONVENTION DE RÉSIDENCE ARTISTIQUE COMPAGNIE LA NAÏVE

12 - MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE - ASSOCIATION "COMME UN ACCORD "

13 - MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE - « UNION NATIONALE DU SPORT SCOLAIRE » (UNSS)

RAPPORTEUR : Caroline TCHELEKIAN

PETITE ENFANCE

14 - DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL DÉPARTEMENTAL 13 SOUTIEN AUX CRÈCHES COMMUNALES – FONCTIONNEMENT ANNÉE 2025

15 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION PARENTS ENFANTS MEDITERRANEE

RAPPORTEUR : Le Maire

FINANCES

16 - CONVERSION D'UNE CONCESSION TRENTENAIRE SISE AU CIMETIERE DE BELLEPEIRE EN CONCESSION PERPETUELLE - LES HOIRS DE MADAME KHEIRA BELGHOUMARI

17 - EXONERATION DE LOYER - « NATURAL'INN CAFE »

18 - DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À L'ACCESSIBILITE DES SERVICES PUBLICS AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

19 - DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE POUR L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT CULTUREL DES COMMUNES : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

20 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA DRAC POUR L'EXTENSION DES HORAIRES D'OUVERTURE DES BIBLIOTHÈQUES - 2025

21 - DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME RÉGIONAL « NOS COMMUNES D'ABORD »

22 - DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL - CAMPAGNE 2025

23 - DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE - BUDGET PRINCIPAL 2025 DE LA VILLE DES PENNES-MIRABEAU

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2025

M. le Maire : Bonsoir à tous. Nous sommes à l'heure et je demande à Audrey VILLE de procéder à l'appel.

Mme VILLE procède à l'appel.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 30 JANVIER 2025

M. le Maire : Merci. Procès-verbal de la dernière séance du 30 janvier. Des questions ? Des remarques ? Oui, Mme REYNAUD.

Mme FIORILE-REYNAUD : Je remarque encore une erreur entre Mme COCH et Mme DELAVEAU qui ont été inversées en haut de la page n°12.

M. le Maire : Merci de faire suite à cette remarque et de rectifier. En dehors de ça, je mets au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL :

En date du 3/02/25 : Location d'un local situé 91 Avenue François Mitterrand - La Gavotte -pour une durée d'un an, à la Société BRANNER TECH spécialisé dans la vente et fabrication de four à pizza.

En date du 19/02/25 : Désignation d'un avocat pour défendre les intérêts de la commune dans le cadre du recours à l'encontre de la délibération du 5 décembre 2024 ayant approuvé le PLUi du Pays d'Aix en tant qu'il a adopté l'OAP Petite Campagne sur la commune de Cabriès.

M. le Maire : Nous avons des décisions prises par le Conseil municipal. Des questions ou des remarques ? Oui.

Mme FIORILE-REYNAUD : Nous souhaitons avoir des informations de la part de M. LEONETTI, puisque c'est le futur candidat à venir, pour comprendre quels sont les intérêts de Pennois de dépenser des frais de justice sur l'attaque contre le PLUi sur le secteur de Cabriès.

M. le Maire : Si vous le permettez, vous n'avez pas à interpeler M. LEONETTI.

Mme FIORILE-REYNAUD : Ce serait bien qu'il nous réponde...

M. le Maire : Les questions me sont posées et éventuellement, je les distribue à qui bon me semble.

Mme FIORILE-REYNAUD : M. LEONETTI ne veut pas répondre ?

M. le Maire : À moins qu'il ait envie de répondre, mais je ne vois pas pourquoi vous vous adressez à lui en particulier, très clairement. Je réponds, je n'ai pas voulu lui donner la parole. Tout simplement en raison d'un désaccord par rapport à ce qui a été dit concernant l'aménagement potentiel de Petite Campagne eu égard au zonage. Cabriès a 1AU comme zonage ce qui

permettrait, si telle était la suite, quasiment tout de suite d'ouvrir à l'urbanisation. Nous ne le souhaitons pas puisque l'entente qu'il y avait eu dans le cadre de l'OAP de Plan-de-Campagne avec les Pennes-Mirabeau, avec Cabriès, avec l'État qui a son mot à dire et bien entendu avec l'intercommunalité – puisque je rappelle que c'est un PLUi –, c'était de temporiser pour ne pas faire une urbanisation avant que le pôle d'échange multimodal soit fait. Dans la mesure où cet engagement ne nous a pas paru tenu, nous sommes actuellement en recours gracieux. Et vous savez que nous avons deux mois pour que la Métropole donne suite ou pas, quel que soit le sens, à ce recours gracieux. Délai au-delà duquel nous pourrions aller en contentieux. La réponse est très simple.

Mme FIORILE-REYNAUD : Une autre question, le recours gracieux, vous le faites par un avocat ?

M. le Maire : Oui.

Mme FIORILE-REYNAUD : Vous ne le faites pas par le Service de l'Urbanisme ?

M. le Maire : J'ai choisi de faire par un avocat pour avoir le maximum de garanties juridiques. Vu le nombre de recours que vous avez pu faire en début de mandat contre moi et mon équipe, je trouve un peu fort que vous souleviez cette question. Mais après tout, pourquoi pas.

Mme FIORILE-REYNAUD : Je le fais sans faire dépenser de l'argent aux Pennois.

M. le Maire : Je vous ai répondu Madame. Nous avons choisi de prendre un avocat.

M. AMARO : La question s'adressait à M. LEONETTI puisque depuis quelque temps, c'est M. LEONETTI qui tient tous les points d'information et c'est en ce sens que nous attendons des prises de position des candidats qui disent vouloir gérer la commune. Car il nous paraît important que sur des dossiers importants comme celui-ci, on puisse avoir la vision de ceux d'après et pas ceux du bilan.

M. le Maire : Mais moi, je suis encore maire.

M. AMARO : Concernant les dossiers d'urbanisation à venir, M. le Maire, vous venez de nous confirmer que, parce que la commune de Cabriès n'a pas adapté les infrastructures avant d'urbaniser, vous estimez qu'il est opportun du coup d'enclencher une démarche contre le PLUi de la Métropole. Vous venez de dire que c'est parce qu'il n'y a pas eu l'échangeur et le pôle multimodal et, tant que ça ce n'est pas terminé, vous ne souhaitez pas que ce soit davantage urbanisé. C'est ce que vous avez dit il y a 30 secondes. Donc vous partez du principe qu'étant donné qu'il n'y a pas d'adaptation des infrastructures avant de mettre l'urbanisation en place, vous mettez le PLUi et la Métropole en contentieux. C'est donc la preuve que ce que nous vous demandons depuis des années est possible. Puisque sur la commune des Pennes Mirabeau, nous exposons le fait que nous ne devons plus sururbaniser comme vous le faites tant que nous n'adaptions pas les infrastructures. Et vous nous avez toujours dit que vous n'aviez en aucun cas la main pour pouvoir aller contre ça. Et ce soir, vous venez de préciser que la commune allait enclencher une démarche juridique, allait engager de l'argent sur les deniers des Pennois, pour aller « titiller » la commune de Cabriès. C'est votre position. On ne prend pas part sur cette position, c'est la vôtre. Et M. le Maire, on vous demande de faire la même chose : porter le fer auprès de la Métropole sur le PLUi et sur le PLH concernant l'urbanisation des Pennes-Mirabeau. Puisque nous n'avons pas adapté les infrastructures ces 20 dernières années, comme vous venez de le préciser ici. Mais c'est pour nous l'occasion de démontrer que quand c'est faisable, vous-même démontrez que les choses sont possibles en termes d'action juridique.

M. le Maire : Cher monsieur, des actions juridiques, vous en avez fait à plusieurs reprises contre la

commune pour telle ou telle décision. Là, il ne s'agit pas d'un aménagement et de ce qui s'en suit. Il s'agit du pôle d'échange multimodal qui n'est pas là pour desservir un quartier, c'est l'inverse – raison pour laquelle votre argumentaire qui se veut habile et fortement délayé comme d'habitude n'est pas bon... J'essaie de m'expliquer, je vous ai laissé parler. Il y a un pôle d'échange multimodal. De ce pôle d'échange peut découler un quartier de gare. On n'a pas créé un quartier pour ensuite faire une infrastructure, c'est exactement l'inverse de ce que vous venez de dire. Quant à dépenser l'argent en contentieux inutile, là je ne l'ai pas sous la main – je ne vous ai pas coupé –, je ne manquerai pas de sortir la prochaine fois le nombre de contentieux inutiles que vous avez faits contre nous et pour lesquels il n'y a eu aucune suite. De toute façon, ce n'est pas soumis au vote, vous pensez ce que vous voulez, vous communiquerez comme vous voulez, mais à travers cette délibération, je défends effectivement les intérêts de la commune. Non pas contre une autre commune, en plus j'ai d'excellents rapports avec la Maire de Cabriès et à fortiori avec la Métropole. Mais contre quelque chose qui me paraît un engagement qui n'a pas été tenu.

M. AMARO : Mais qui a dit inutile ? C'est un mot que personne n'a dit ce soir. Et j'ai justement dit ...

M. le Maire : De quoi parlez-vous ?

M. AMARO : Qui a dit inutile ?

M. le Maire : Inutile de quoi ?

M. AMARO : Vous avez précisé qu'on vous avait informé que la démarche était inutile...

M. le Maire : Quelle démarche ?

M. AMARO : Bon ce n'est pas grave... C'est compliqué... C'est compliqué...

M. le Maire : Je dois être amputé du cortex !

M. AMARO : Ce n'est pas grave...

M. le Maire : Qu'est-ce qui est inutile ?

M. AMARO : Vous venez de dire que nous critiquions le fait que cette action juridique était inutile. Mais d'où avez-vous entendu ce mot-là et qui l'a précisé ?

M. le Maire : Je n'ai pas dit que la démarche était inutile, c'est moi qui la fais. C'est nous qui la faisons.

M. AMARO : Bon, ce n'est pas grave. Je pense que ça va être compliqué ce soir...

M. le Maire : Oui, avec vous, on a l'habitude. Ce soir, vous avez du public, comme ça ils vont se régaler. Allez, on continue.

TABLEAU DES MARCHÉS PUBLICS ATTRIBUÉS EN JANVIER 2025

M. le Maire : Tableau des marchés publics, Joëlle.

Mme BALTZ : Il y en a un seul pour le mois de janvier.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions

M. le Maire : Très bien, on rentre dans le corps du sujet.

DÉLIBÉRATIONS

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1 – MAINTIEN OU NON DES FONCTIONS D'UN ADJOINT SUITE À L'ABROGATION DE SES DÉLÉGATIONS

M. le Maire : Suite à une décision qui a été prise lors du dernier Conseil municipal de créer un Groupe au sein de ce Conseil municipal, estimant qu'on ne peut pas être dedans et dehors, j'ai décidé de retirer les délégations, pas dans la totalité, à ceux qui font ce groupe. Mais en particulier à Jean-Philippe, adjoint aux Finances, dans la mesure où il est quand même très difficile de garder les finances en disant « en fonction des délibérations, je voterai ou je ne voterai pas ». C'est une démarche qui très honnêtement me peine plus qu'autre chose. Ce n'est pas une sanction et encore bien moins une punition. Ça relève d'une suite quasi logique à la décision qui a été prise. Raison pour laquelle, dans la mesure où Jean-Philippe est adjoint, on doit prendre une délibération pour le maintien ou non des fonctions d'un adjoint suite à l'abrogation de ses délégations. Le souhait est de ne pas maintenir cette fonction d'adjoint. Bien entendu, tu as la parole si tu veux la prendre.

M. MUSSO : Bonsoir à toutes et à tous. Effectivement M. le Maire, cette délibération est un petit peu la réponse, on va dire, à la déclaration que j'avais faite lors du dernier Conseil municipal. Il s'est passé un certain nombre d'événements entre temps et vous l'avez souligné. Face au choix personnel que vous avez fait d'apporter votre désir de soutenir une candidature qui n'est pas en rapport avec notre vision, nous avons effectivement déclaré constituer un groupe de trois personnes au sein de la majorité, pour nous assurer de garantir l'exécution du programme de 2020 sur lequel nous avons été élus. Et pour toutes délibérations qui sortiront de ce cadre-là, d'avoir notre libre arbitre. Cette annonce effectivement modifie le comportement du groupe majoritaire, et c'est pour ça que nous avons fait ce choix de créer ce groupe. Nous avons fait le choix de ne pas quitter le navire parce que nous nous considérons qu'il faut garder le cap. Nous avons fait le choix de ne pas rendre notre délégation, car pour nous, c'est un contrat que nous avons avec la population et les administrés. Nous, on s'est engagés, Michel, parce qu'on s'est engagés avec toi. Vous M. le Maire, vous avez décidé aujourd'hui de retirer les délégations de Fabrice VEGA et de moi-même aux Finances et à la Démocratie participative.

Face à ce choix-là, nous avons pris conseil et nous avons effectivement la possibilité, comme cela était stipulé dans l'arrêté qui nous a été communiqué, de faire un recours devant le tribunal administratif. Et notre conseil nous a dit que nous aurions de grandes chances d'obtenir gain de cause. Nous, on voulait absolument ce soir informer le Conseil municipal – ce n'est pas pour faire écho à ce qui a été dit un peu en amont face aux différents recours – qu'on ne fera pas de recours devant le tribunal administratif. Parce que pour nous, ce qui prime, c'est les intérêts des Pennois et les intérêts, quels qu'ils soient. Donc il n'y aura pas de recours de notre part.

Par contre concernant ce vote, on tient à vous informer – le groupe Les Pennes-Mirabeau demain – que nous ne participerons pas à ce vote. Tout simplement, je pense que vous l'avez bien compris, parce qu'on ne peut pas être à la fois juge et parti dans une telle décision. Par contre, comme vous l'avez souligné, on ne peut être à la fois dedans et dehors. On a simplement une question qu'on souhaiterait vous poser M. le Maire, c'est la suivante : concernant le groupe Les Pennes Mirabeau demain, est-ce que vous considérez ce groupe dans la majorité ou dans l'opposition ? Merci.

M. le Maire : Question difficile. Je voudrais quand même récapituler tout ce que tu viens de dire. Ce n'est pas moi qui vous ai exclus du groupe majoritaire. Tu as fait allusion au mandat et au programme, mais on a bel et bien l'intention de le continuer. Et soit dit en passant, il ne reste pas beaucoup, il reste un an. Les projets de cette fin de mandat, nous les connaissons : les gros projets, ce sont Gilbert ROCCI, l'église qui est en train de se terminer. Qu'est-ce qu'on a fait de plus qui pourrait te déplaire et déplaire à votre groupe ? Alors effectivement, il y a un certain

nombre de travaux qui ont été faits en plus et qui concernent essentiellement, dans le cadre du développement durable, l'éclairage public. Je ne crois pas que vous soyez contre. Donc je ne vois pas ce qui en un an pourrait complètement révolutionner votre décision concernant le vote au sein du Conseil municipal. Mais je ne suis pas en train de donner la moindre leçon. J'ai acté votre décision. Je la regrette, parce que je savais depuis longtemps que de toute façon, tu avais décidé de mener une liste. Rien ne t'obligeait à fonder ce groupe.

Alors est-ce qu'il est d'opposition ou est-ce qu'il est toujours avec la majorité, je vais répondre de façon extrêmement simple : on verra bien. Si vous votez les délibérations – et très honnêtement, dans les 12 mois qui viennent, il n'y aura rien de révolutionnaire et qui pourrait vous décoiffer –, on pourra dire c'est un groupe qui s'est constitué, qui n'est pas dans la majorité, mais qui vote les délibérations de la majorité. C'est le cas de Rosy. Y compris le budget. Parce qu'on ne va pas se raconter des histoires, le temps fort de la vie politique d'un Conseil municipal, c'est le vote du budget. Le vote du budget, c'est dans un mois. Soit dit en passant, c'est toi qui l'as préparé, on ne prépare pas ça un mois avant. Donc il a été largement préparé, par les services bien entendu, et par toi-même. On verra ce que tu voteras le mois prochain avec ton équipe. Voilà ma réponse, elle n'a rien de scabreux.

Pour la question de participer ou pas au vote, je me dois de poser la question au sein du Conseil municipal comme le veut le Code général. Vous pouvez demander un vote à bulletin secret si vous le souhaitez. Pour l'accepter, il faut qu'il y ait un tiers, on a fait le compte, c'est-à-dire 11 personnes qui votent pour le vote à bulletin secret. Je vais mettre aux voix, y a-t-il parmi vous des gens qui veulent le bulletin secret ?

Je vous avoue que je suis un peu ému ce soir, ce n'est pas parce qu'il y a du monde, j'ai l'habitude. Mais parce que ce qui se passe depuis le dernier Conseil municipal me peine profondément, tout simplement. Je savais que tu voulais faire une liste, c'est ton droit le plus strict, l'ambition n'est pas un défaut, sinon je ne serais pas là. Je pensais que cahin-caha, tu allais faire ta campagne pendant cette année à venir, mais vraiment planter la création d'un vote, oui, ça m'a surpris et pour tout dire peiné. Allez, on va surmonter cette émotion. Qui veut le vote à bulletin secret ? Personne ne le veut. Donc on va voter à main levée... Ah pardon, oui allez-y.

M. AMARO : Une question assez simple. Maintenant, on ne rentrera pas dans les tambouilles familiales et ce n'est pas l'objectif puisqu'on ne veut pas commenter les histoires qui se passent entre vous. On est exclusivement concentrés sur la gestion municipale. Sur ce mandat de 2020, on ne compte plus le nombre d'adjoints et d'élus qui sont partis de votre majorité et la majorité se délite. Et forcément, depuis ces dernières années, si la majorité se délite, la gestion municipale se délite. Et forcément, si la gestion municipale se délite, c'est le service amené aux Pennois qui se délite in fine. Et c'est ce que les Pennois constatent majoritairement depuis ces 5-6 dernières années. Concrètement, il y a eu le départ de l'élue aux Marchés, délégation reprise par un élu qui lui aussi est parti. L'élue adjointe aux Affaires sociales est partie. Ce soir, vous avez encore un conseiller municipal qui se délite. C'est une situation inédite aux Pennes-Mirabeau. Donc la question est assez simple : puisque M. MUSSO, vous avez évoqué à plusieurs reprises que ce qui a changé, c'est le soutien de Michel AMIEL à M. LEONETTI, et que vous validez le projet de Michel AMIEL, donc vous en portez aussi le bilan, qu'est-ce que les Pennois et qu'est-ce que nous, en tant qu'habitants de cette commune, avons à gagner de cette guerre d'ego ?

M. le Maire : M. AMARO, vous êtes un grand donneur de leçons avec des mots qui se veulent corrects, mais la tambouille, vous vous y connaissez un peu quand même...

M. AMARO : C'est une question personnelle.

M. le Maire : On ne s'adresse pas directement aux élus, ce n'est pas la règle et vous le savez très bien.

M. AMARO : D'accord, c'est votre vision d'un Conseil municipal...

M. le Maire : J'ai demandé à ce que ça passe par moi, c'est comme ça que ça se passe. Oui, c'est comme ça. Mais je vais lui donner la parole, rassurez-vous. Alors la tambouille... On quitte les Républicains ici au prétexte que mon épouse fait partie de ce parti politique, mais vous y êtes toujours aux Républicains.

M. AMARO : Mais je ne gère pas la commune.

M. le Maire : Vous parlez de tambouille, ne donnez pas des leçons... Ne me coupez pas la parole, je ne vous l'ai pas coupée. Arrêtez de donner des leçons de comportement. Parce que vous avez l'art de dire « c'est une attaque personnelle », mais vous ne faites que ça. Alors je vais vous dire, le délitement, c'est vrai qu'il y a eu des démissions, mais soit dit en passant, il y en a eu dans votre camp aussi. Vous savez, c'est la vie politique. Ça fait 30 ans que je suis élu. Quand vous serez élu depuis 30 ans, peut-être que vous pourrez porter des jugements. Ça fait 30 ans que je suis élu, les Pennois m'ont fait confiance à quatre reprises. À quatre reprises ! Alors le délitement de la gestion, vous ferez votre campagne comme vous avez l'habitude de la faire, en vomissant sur ce que j'ai fait, en vomissant sur mon bilan, mais ce soir, ne donnez pas de leçons, vous n'en êtes pas digne.

M. AMARO : J'ai posé une question, tout simplement, sans animosité.

M. le Maire : Mais je n'ai pas d'animosité. Jean-Philippe.

M. MUSSO : C'est à moi de répondre de manière globale. De mon côté aussi, il y a une certaine émotion ce soir, c'est évident. Parce que quelque part, comme je vous l'ai évoqué, on est dans la conséquence des choix que nous avons effectués, que j'assume totalement, et des orientations qui sont prises en ce sens-là. Ce qui primait, et là je ne vous rejoins pas du tout là-dessus, ce n'est pas une lutte d'ego. Nous, ce que nous souhaitons, c'est être droits dans nos bottes par rapport au projet que nous avons. On a aujourd'hui un engagement et une prise de parti qui est faite par rapport à une vision que nous ne partageons pas. Donc aujourd'hui, notre groupe souhaite se séparer là-dessus. Mais il n'y a pas de problématique par rapport à la gestion de la collectivité. Je répondrai tout à l'heure par rapport au Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) de ma participation en tout ou partie à ce qui va être présenté ce soir. En aucun cas, il n'y a d'ego. Après, l'argumentation, M. le Maire, que vous avez développée et qui vous conduit ce soir d'une part me retirer une délégation – ça, c'était un peu en amont –, mais aussi à me retirer ma fonction d'adjoint pourrait tout aussi être une contre-argumentation mot pour mot pour les maintenir.

M. le Maire : Oui bien évidemment... Alors il y a quand même juste une petite chose qui me gêne dans ton argumentation Jean-Philippe, c'est quand tu dis « nous ne partageons pas cette vision ». De laquelle tu parles ? De la mienne ou de celle du Premier Adjoint ? Parce que si c'est de la mienne, tu as dit le contraire il y a quelques instants. Quant à celle du Premier Adjoint, tu es plus fort que moi parce que moi, je ne sais pas ce qu'il veut faire comme programme. N' imaginez pas que je suis derrière lui à tirer les ficelles. Ce n'est pas mon genre, ça n'a pas été le cas lorsque Monique SLISSA m'a remplacé de 2017 à 2020 et Dieu sait ce que la pauvre, elle a pris de tous les côtés. Moi je termine mon mandat l'année prochaine, je n'ai aucune raison de ne pas le terminer, sauf problème de santé qui m'arriverait. Mais après, la vision du Premier Adjoint pour les élections à venir, très honnêtement, je ne la connais pas. Tu peux reprendre la parole.

M. MUSSO : Merci. Je pensais avoir été clair là-dessus puisque je viens de rappeler ce soir qu'on s'était engagés avec toi. J'ai rappelé la dernière fois que si tu étais amené à te représenter aux prochaines élections, nous ne nous serions pas mis en face. Donc je pense avoir apporté la réponse là-dessus. Après, on ne va pas rentrer dans la campagne ce soir, mais comme vous l'avez évoquée, déjà, l'absence de vision, c'est une vision que nous ne partageons pas.

M. le Maire : Mme COCH et ensuite Rosy INAUDY.

Mme COCH : Bonsoir à tous. Je pense que le mot qui revient dans la tête de chacun ce soir après cet élément c'est : où est la clarté ? Aujourd'hui, on a une problématique notamment des communes et au niveau national, c'est la clarté, clarté des décisions, clarté des destinations. Et dans votre geste, après c'est votre façon de gérer votre groupe majoritaire, ce qui fait surtout éclat, c'est ce manque de clarté. Ce manque de clarté, ce « en même temps je peux l'être, en même temps je ne peux pas l'être ». Vous parliez du fait qu'il ne s'agit pas d'une guerre d'ego, mais ça y ressemble quand même beaucoup. Donc si vous voulez, je suis plus triste de voir ce spectacle-là que véritablement surprise. Et moi, vis-à-vis des Pennois, dans l'engagement qu'avait pris la majorité face aux Pennois qui l'avait élue, je trouve ce spectacle humiliant en fait. Voilà, humiliant par rapport à la confiance que les Pennois avaient donnée à la majorité ; humiliant par rapport à la confiance que les Pennois avaient dans leur commune et la gestion de leur commune. Et je trouve ça véritablement dommage. Après, nous n'avons vraiment pas envie de participer à cet étalage de linge sale, je ne trouve pas que cela soit digne de la commune, et donc nous ne participerons pas au vote.

M. le Maire : Il n'y a pas de linge sale, il y a des querelles d'ego. Parler de linge sale, ça laisse supposer des pratiques fallacieuses, douteuses. Mme COCH, attention aux mots que vous employez vous aussi. Rosy.

Mme INAUDY : Lors du dernier Conseil municipal, je n'ai pas eu l'impression que le nouveau groupe se soit positionné dans l'opposition. Je crois qu'ils auront l'honnêteté intellectuelle de tout faire pour le bien de la commune. Je crois qu'on a eu un excellent adjoint aux Finances, idem pour les autres personnes qui ont fait leur travail plus que correctement. Et je trouve que c'est dommage de leur lever la délégation. Je pense qu'ils ont vraiment l'honnêteté intellectuelle de faire les choses pour le bien de la commune.

M. le Maire : Je crois l'avoir dit l'autre fois, ce n'est pas le travail de Jean-Philippe aux Finances que je remets en question, c'est sa fidélité à un groupe, point final. Le travail de Jean-Philippe a été remarquable, je l'ai dit, je le répète. Demain, il va contre une délibération importante pour la délégation, comment on fait pour la financer ? On va se mettre dans une situation conflictuelle ? Vous savez, allez, je vais employer un grand mot, on est en fin de règne. Certains s'en réjouissent, tant mieux. Dans un an, je ne serai plus maire. Eh bien, je souhaite à ceux et à celles qui me succéderont de faire aussi bien. Allez, de faire mieux et aussi longtemps. Mais comme vient de le dire Jean-Philippe, la campagne n'a pas commencé, vous avez un an pour la dérouler les uns et les autres.

On ne va pas procéder au vote à bulletin secret puisque vous ne l'avez pas demandé. Je mets au vote : qui est pour le non-maintien de Jean-Philippe MUSSO dans ses fonctions d'adjoint ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :

POUR : 21 - M. MUSSO - VEGA – RÉAU - AMARO- FIORILE REYNAUD - NICOLAÏ -
DELAVEAU - SCAMARONI - GORLIER LACROIX – FUSONE – COCH
ne participent pas au vote
CONTRE : 1 – M. INAUDI
ABSTENTION : 1 – M. LONG

2 – SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT DEVENU VACANT ET DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

M. le Maire : La 2 est la conséquence de la 1. Je ne souhaite pas à un an de la fin du mandat donner ce poste à quiconque d'autre. Donc il faut mettre aux voix la suppression d'un poste d'adjoint devenu vacant et déterminer le nombre d'adjoints qui passe donc à 8. Qui est pour ? Oui

pardon.

M. AMARO : Pour expliquer la position et le vote qui seront le nôtre, nous sommes sur une commune de 23 000 habitants. Vous projetez de la passer à 26 500 habitants en 2030 si les Pennois font le choix de renouveler votre projet, puisque celui-ci, vous l'avez entériné. Nous sommes passés à une gestion municipale avec un adjoint de moins puisque malheureusement, Mme SLISSA a dû interrompre son mandat et ce soir, vous nous proposez de supprimer encore un poste d'adjoint. À notre sens, la commune, les Pennois méritent que la commune soit gérée par le nombre d'adjoints disponibles pour bien gérer la commune. Si encore une fois, la gestion communale se délite, c'est parce que nous estimons que si la commune doit être gérée par 10 adjoints, elle ne peut pas être bien gérée par 8 adjoints.

C'est la raison pour laquelle nous vous demandons ce soir, après la suppression du poste de M. MUSSO et de ses délégations, de renommer immédiatement un adjoint aux Finances et de renommer le 10^e adjoint, car nous estimons, pour que la commune soit bien gérée, qu'il faut que 10 adjoints soient disponibles dans la gestion municipale. C'est la raison pour laquelle nous allons voter contre cette délibération. Nous ne prenons pas position comme on l'a dit tout à l'heure sur votre tambouille interne, mais nous estimons par un vote contre que nous devons nommer les deux adjoints qui nous manquent pour bien gérer la commune.

M. le Maire : C'est votre droit. Quant à la tambouille interne, je vous rappelle que lors du dernier Conseil, vous étiez monté sur vos ergots comme vous savez si bien le faire...

M. AMARO : Après, vous n'êtes pas agressif !

M. le Maire : Vous êtes agressif, je suis agressif.

M. AMARO : Là, je suis agressif ?

M. le Maire : Ne ricaniez pas.

M. le Maire : Il vaut mieux sourire que s'énervier...

M. le Maire : Coupez-moi bien la parole, c'est dans vos habitudes. Vous disiez la dernière fois que vous ne trouviez pas normal que dans ces conditions, M. MUSSO garde son poste d'adjoint. Je vois que vous avez changé d'avis.

M. AMARO : Non, ce n'est pas ce que j'ai dit.

M. le Maire : Mais si.

M. AMARO : Attendez, je pense que ce soir, il y a un problème de communication. Nous n'avons pas dit que notre Groupe était pour le fait de garder les délégations. Nous vous demandons de nommer une autre personne, un autre adjoint, puisque nous estimons qu'un budget comme le nôtre – on va y revenir tout à l'heure nous avons plus de 50 millions d'euros de budget pour la commune – doit être géré par un adjoint. Et que nous devons avoir 10 adjoints. Désolé si je n'ai pas été clair et si on ne se comprend pas ce soir, je pense que les émotions compliquent la communication, mais on a demandé à ce que vous nommiez un autre adjoint et que nous revenions à 10 adjoints pour que la commune soit bien gérée.

M. le Maire : Ce n'est pas mon choix. Oui.

M. MUSSO : Je voulais, maintenant que les choses sont votées, remercier l'ensemble du personnel avec qui j'ai pu travailler durant ces cinq années. Remercier aussi l'ensemble du Conseil municipal et vous aussi les adjoints avec qui nous avons collaboré tout autant. Une page se tourne, c'est ainsi. La première question que j'ai du coup par rapport à ce qui a été dit, c'est que

deviennent nos cinq délégations, celles de Fabrice et les miennes qui nous ont été retirées le 19 février ? Et du coup, je rejoins un petit peu la position qui vient d'être donnée – on l'a vu, on est passés de 10 à 9 et de 9 à 8. Connaissant la charge de travail de l'ensemble des adjoints, je pense effectivement qu'ils sont déjà assez chargés et que nous avons largement la compétence au sein du Conseil municipal, avec les autres élus, pour pouvoir remplacer mon poste d'adjoint et lui donner les délégations qui seront les siennes. Du coup vous avez bien compris qu'on votera contre cette délibération.

M. le Maire : Bien entendu. Mais cela va de soi, les délégations seront remplacées dans les jours qui viennent. Je respecte quand même les formes, mais lors du prochain Conseil municipal, il y aura un adjoint aux Finances, les délégations enlevées seront réattribuées. Je mets aux voix. Pour cette délibération n°2, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Mme COCH : Nous ne participons pas au vote.

M. le Maire : Vous ne participez toujours pas au vote... D'autant plus qu'à une époque, M. FUSONE avait dit que 10 adjoints, c'était trop et que nous pouvions en mettre moins, vous vous rappelez ?

M. FUSONE : Vous avez bonne mémoire.

M. le Maire : Ah ! Pour un vieux, j'ai bonne mémoire, c'est ça que vous voulez dire ? *(Rires)*

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :

POUR : 21 – M. FUSONE – COCH ne participent pas au vote

CONTRE : 10 - M. MUSSO - VEGA – RÉAU - AMARO- FIORILE REYNAUD - NICOLAÏ -
DELAVEAU - SCAMARONI - GORLIER LACROIX - INAUDI

ABSTENTION : 1 – M. LONG

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

3 – DÉNOMINATION DE VOIE « Lotissement le Bella Vita »

M. le Maire : Nous passons avec Jean-Marc LEONETTI à la 3 et à la 4.

M. LEONETTI : Bonsoir à tous. Dans le cadre des réalisations du lotissement le Bella Vista, et dans le but d'améliorer la localisation des administrés de ce lotissement, nous proposons au Conseil municipal de procéder à l'identification des voies ci-dessous :

- ✓ La voie prenant naissance dans le Chemin du Plan des Pennes, desservant le Numéro 2710 sera dénommée : « Chemin de la Transhumance » ;
- ✓ La première impasse prenant naissance dans ledit chemin menant au Lotissement « le Bella Vita » sera dénommée : « Impasse du laboureur » et la seconde : « Impasse du Meunier ».

M. le Maire : Des questions ou remarques ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

4 – INCORPORATION D'UN BIEN SANS MAÎTRES DANS LE DOMAINE COMMUNAL – PARCELLE AO 02

M. le Maire : On continue avec la 4.

M. LEONETTI : Cela concerne l'incorporation d'un bien sans maître dans le domaine communal – parcelle AO 02 de 1 354 m². Ce bien sans construction a été constaté sans maître depuis un arrêt du 25 avril 2024. De ce fait, nous réalisons la procédure d'incorporation dans le domaine communal. Et par la suite, il sera rétrocedé à la Métropole pour le projet d'installation du BHNS.

M. le Maire : Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

CULTURE

5 – ATTRIBUTION DE SUBVENTION À L'ASSOCIATION CINÉASTES VIDÉO ASSOCIÉS

M. le Maire : Didier LONG pour les suivantes.

M. LONG : Bonsoir Mesdames et Messieurs. La délibération 5 porte sur l'attribution d'une subvention à l'association CINÉASTES VIDÉO présidée par M. Daniel DEMIMIEUX pour un montant de 1 100 €, conforme à celle qui avait été déjà délivrée l'année passée.

M. le Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

6 – ATTRIBUTION DE SUBVENTION À L'ASSOCIATION LA PORTE DES ÉTOILES

M. le Maire : Délibération n° 6.

M. LONG : La délibération 6 porte cette fois-ci sur la subvention à l'association LA PORTE DES ÉTOILES, dont le Président est M. Sébastien FARCI pour un montant global de 63 700 €, qui se décompose de la façon suivante : 58 500 € pour l'organisation du festival Lou Mirabeau, 3 000 € pour l'organisation de la fête des sorcières, 2 200 € en subvention de fonctionnement.

M. le Maire : Pour les raisons habituelles, M. FARCI ne participe pas au vote. Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :

POUR : 33 – M. FARCI ne participe pas au vote
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

7 – MISE À JOUR DES TARIFS LOCATION ESPACES BÂTIMENT IDÉETHEQUE

M. le Maire : La 7.

M. LONG : Il s'agit d'une mise à jour des tarifs de location des espaces de l'Idéethèque, avec la mise en location cette fois-ci des salles de l'ID 1 et de l'ID 2 qui apparaissent à la location ; et la mise en place d'un tarif dégressif des autres espaces de l'Idéethèque de l'ID 2 à l'ID 7, comme c'est exposé sur le tableau.

M. le Maire : Oui.

Mme COCH : Oui excusez-moi, sauf erreur de ma part, je ne vois pas sur cette délibération de tarif préférentiel pour les Pennois.

M. LONG : Il n'y a pas de tarif préférentiel. Vous avez le tarif récapitulatif ici de toutes les locations des salles.

Mme COCH : Et pourquoi on ne mettrait pas un tarif préférentiel pour les Pennois qui ont déjà payé l'Idéethèque ?

M. LONG : Cela n'a pas été la politique voulue par la majorité actuelle.

Mme COCH : Il me semble que cela serait un juste retour des choses, une équité qui serait quand même appréciable.

M. le Maire : Oui.

Mme GORLIER-LACROIX : Bonsoir à tous. Quel est le taux de location de ces salles et le bilan des locations sur l'année précédente ?

M. LONG : Je ne l'ai pas sous les yeux. Nous faisons d'ailleurs ces mises à jour du tarif pour inciter à la location des salles. On n'a pas tout rempli et le barème dégressif nous permettra peut-être d'arriver à une meilleure situation.

M. le Maire : Quand il y a des demandes très chiffrées comme ça, on vous répondra par écrit après consultation des services.

Mme GORLIER-LACROIX : Merci.

M. le Maire : Pas d'autres questions ? Donc je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 - M. FUSONE - COCH

8 – CRÉATION DE TARIFS « PACK » DES ACTIVITÉS ID GEEK DE L'IDEETHEQUE

M. le Maire : La 8.

M. LONG : La 8 concerne la création d'un tarif PACK des activités de l'ID GEEK de l'Idéethèque. Cette fois-ci, il s'agit de donner une prime aux assidus de l'espace ID GEEK. Au fur et à mesure, vous avez la possibilité de prendre des packs plus avantageux que de prendre des jetons à l'unité. Il s'agit de favoriser un public qui est assez jeune et la jeunesse qui a moins de moyens a besoin de tarifs préférentiels.

M. le Maire : Oui.

Mme GORLIER-LACROIX : L'année dernière, nous vous avons demandé un bilan de l'activité de l'ID GEEK notamment et nous ne l'avons jamais reçu.

M. LONG : Je me tourne vers les services et on se chargera de faire un bilan et de vous le communiquer.

Mme GORLIER-LACROIX : Merci.

M. le Maire : Je mets aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

9 – EXONÉRATION/REMBOURSEMENT DE PAIEMENT D'UN TRIMESTRE POUR LES ÉLÈVES D'UNE CLASSE DE PIANO DE L'ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE THÉÂTRE ET DANSE PIERRE BARBIZET

M. le Maire : La 9.

M. long : Il s'agit du remboursement/exonération de paiement du trimestre janvier-mars 2025. La raison est toute simple : le professeur de piano, pour des raisons de santé, a été absente et il n'est pas normal de faire payer les élèves pour un trimestre qui n'a pas été assuré. Il est donc proposé un remboursement intégral de tous les élèves pour la classe de piano concernée.

M. le Maire : Je mets aux voix, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

10 – CONVENTION DE RÉSIDENCE ARTISTIQUE AVEC TECHNI-SCENE POUR L'ORCHESTRE ALMERAS

M. le Maire : La 10.

M. LONG : Il s'agit de la convention de résidence artistique avec TECHNI-SCENE pour l'orchestre ALMERAS. Comme chaque année, nous réalisons une convention artistique avec cet orchestre piloté par David ALMERAS de façon à lui permettre de répéter son show.

M. le Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

11 – CONVENTION DE RÉSIDENCE ARTISTIQUE COMPAGNIE LA NAÏVE

M. LONG : Il s'agit de la convention de résidence artistique de la Compagnie LA NAÏVE, représentée par Michèle ALBERTELLI, en vue d'être accueillie dans ce cadre pour la création des spectacles « Le retour » et « Vassilius ». J'en profite pour vous dire que le 4 avril à l'Idéethèque, cette Compagnie présentera également son spectacle l'Éveil concernant le parcours de Gisèle HALIMI. Et puisque j'en suis à évoquer le programme, je peux vous signaler qu'à partir du 19 mars, il y a les Balades de l'école de musique municipale qui sont présentées tous les soirs pendant une semaine, pour celles et ceux qui sont intéressés.

M. le Maire : Je mets aux voix, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

12 – MISE À DISPOSITION D'UNE SALLE - ASSOCIATION "COMME UN ACCORD"

M. le Maire : La 12.

M. LONG : Il s'agit de la mise à disposition le 9 mars de la salle Tino Rossi à l'association COMME UN ACCORD pour un spectacle de chorale dont les bénéfices seront reversés à l'association Denis 2 mêlée qui soutient et accompagne des personnes souffrant de maladies handicapantes et invalidantes.

M. le Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

13 – MISE À DISPOSITION D'UNE SALLE - UNION NATIONALE DU SPORT SCOLAIRE (UNSS)

M. le Maire : La 13.

M. LONG : Il s'agit de la mise à disposition d'une salle à l'association UNSS représentée par Hélène VOLANTE, la Directrice adjointe départementale. Il s'agit de la salle Tino Rossi le 2 avril 2025 pour l'organisation et l'accueil du championnat départemental UNSS Danse. C'est pour promouvoir le sport et le développement de la pratique d'activités sportives au sein des établissements du second degré. Cela contribue à l'éducation et à l'engagement des adultes de demain, et j'en profite pour rappeler le label « Ville européenne du sport 2025 » obtenu par la commune.

M. le Maire : Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

PETITE ENFANCE

14 – DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL DÉPARTEMENTAL 13 SOUTIEN AUX CRÈCHES COMMUNALES - FONCTIONNEMENT ANNÉE 2025

M. le Maire : Merci Didier. Les 2 délibérations suivantes concernent la petite enfance. Il y en a une qui est retirée. Tu nous expliques ?

Mme TCHELEKIAN : La 14 est une demande de subvention au Conseil départemental dans le cadre de leur politique de soutien aux crèches communales. Comme toutes les années, leur participation est de 220 € par place ce qui fait en 2025 pour la commune 18 920 €.

M. le Maire : Oui.

Mme FIORILE-REYNAUD : Je reviens du coup, Mme TCHELEKIAN, sur les chiffres que vous aviez avancés au Conseil municipal de décembre. Vous avanciez que vous alliez créer 13 places supplémentaires. Alors j'aimerais qu'on fasse les calculs ensemble parce que je ne tombe pas du tout sur les mêmes chiffres.

Mme TCHELEKIAN : On a 3 places aux Bouroumettes, puisqu'on était 35 et on est montés à 39.

Mme FIORILE-REYNAUD : Est-ce que vous vous rappelez combien vous aviez de places en 2020 ?

Mme TCHELEKIAN : Aux Bouroumettes ?

Mme FIORILE-REYNAUD : Non sur la commune. Moi je vous parle de la commune et de l'ensemble des crèches.

Mme TCHELEKIAN : 86, si on enlève 3, ça fait 83 ; + 55... 138.

Mme FIORILE-REYNAUD : Vous annonciez sur l'ABS, document qui a été réalisé par la Mairie, 180 places de crèche. Je parle de crèches et de halte-garderie évidemment.

Mme TCHELEKIAN : Ce n'est pas que les places municipales, on compte aussi les microcrèches qu'il y a à Plan-de-Campagne, etc.

Mme FIORILE-REYNAUD : En 2020, vous étiez à 180, c'est les chiffres qui sortent des documents. Aujourd'hui, combien de places en crèches et halte-garderie avez-vous sur la commune ?

Mme TCHELEKIAN : Là, je n'ai pas le chiffre en tête, si on prend les microcrèches privées, je ne peux pas vous dire.

Mme FIORILE-REYNAUD : Alors j'ai fait le calcul et j'aimerais qu'on échange là-dessus. Aujourd'hui, on est à 169 places dont 83 en DSP avec les problèmes qui ont été évoqués. Donc aujourd'hui on a 11 places en crèches de moins que ce que vous annonciez. Et je ne comprends pas comment vous trouvez ces 13 places supplémentaires.

M. le Maire : Moi j'ai 185 places qui sont dispatchées de la façon suivante...

Mme FIORILE-REYNAUD : Monsieur, moi, j'ai regardé les chiffres que vous annonciez sur le site de la ville des Pennes-Mirabeau. Si le site n'est pas à jour, il y a un souci, c'est pour cela que je dis à Mme TCHELEKIAN : on va vérifier ensemble. Mais les chiffres que vous annoncez sur le site sont normalement ceux qui sont exacts.

M. le Maire : J'ai 39 places aux Bouroumettes ; 35 à la Gavotte ; 12 à la Farandole...

Mme TCHELEKIAN : ça fait 86.

M. le Maire : 86 en tout ; DSP 65 ; et privés et associatifs y compris les microcrèches 34.

Mme TCHELEKIAN : C'est là que vous avez les 13. C'est 3 aux Bouroumettes et 10 de l'ancienne crèche de la Renardière.

Mme FIORILE-REYNAUD : Moins la halte-garderie que vous avez supprimée parce que vous avez enlevé et déplacé la crèche de la Gavotte.

Mme TCHELEKIAN : On n'a pas supprimé la halte-garderie, elle a changé de lieu, c'est tout.

Mme FIORILE-REYNAUD : Elle a changé de lieu, mais en tous cas sur le site, moi ce que je vois, c'est que vous avez 169 places. Alors on va les revoir ensemble, il y a peut-être une coquille, mais en tous cas il y a un problème sur l'affectation et aujourd'hui de toute façon, il y a un souci d'accès à la crèche. Et ça effectivement de nombreux...

M. le Maire : D'accès à la crèche ?

Mme FIORILE-REYNAUD : D'accès et de places en crèche pour la population qui a grandi et on a aujourd'hui moins de places en crèches que ce qu'il y avait en 2020.

M. le Maire : Alors c'est faux.

Mme FIORILE-REYNAUD : Par ailleurs, je voulais vous demander si vous connaissez la loi du 18 décembre 2023.

Mme TCHELEKIAN : La date ne me dit rien, mais si vous me dites de quoi il s'agit, je peux peut-être vous renseigner.

Mme FIORILE-REYNAUD : Oui elle est applicable depuis le 1^{er} janvier 2025. Vous êtes autorité en matière de places. Aujourd'hui, qu'avez-vous mis en place depuis le 1^{er} janvier ? Ça fait un peu plus d'un an que vous auriez dû penser à un schéma directeur. Aujourd'hui, le Conseil municipal n'a pas d'information sur le schéma directeur de l'accueil de la petite enfance. Et donc quels sont pour les familles les besoins ? Comment avez-vous récolté les besoins et accompagné les familles dans la gestion de la petite enfance ?

Mme TCHELEKIAN : Toutes les années, on a des attributions de places, on a créé 13 places, je vous disais...

Mme FIORILE-REYNAUD : Ce n'est pas un schéma directeur ça. La loi vous impose de définir un schéma directeur, de nous le présenter, de nous le faire valider. La loi s'impose à vous et vous ne l'appliquez pas.

Mme TCHELEKIAN : à ce jour, on n'a pas de schéma directeur.

M. le Maire : Si vous me permettez, vous avez raison, il y a eu la mise en place de cette loi portant création d'un service public de la petite enfance. Les choses se mettent en place et n'ont pas pu être anticipées.

Mme FIORILE-REYNAUD : Un an et demi...

M. le Maire : Et par ailleurs, le diagnostic et les préconisations vont être portés par la Convention Territoriale de Gestion (CTG). Voilà la réponse telle qu'on peut vous l'apporter.

Mme FIORILE-REYNAUD : À quel moment ?

M. le Maire : L'audit a été fait, on n'a pas encore les réponses. Je vais vous dire Madame, pas plus tard qu'entre midi et deux, j'étais invité à une table ronde par Mme VAUTRIN, qui est la ministre en charge de la Santé, de la Famille et donc de la petite enfance. Et le sujet a été abordé. Et de son propre aveu, ces choses-là ne peuvent pas se mettre en place en claquant dans les doigts. Si vous faites preuve d'un minimum de bonne foi, vous le savez. Donc les choses vont être faites, elles ne sont pas faites à l'instant T, pas plus ici quand dans la plupart des autres villes. Pour le nombre de places en crèche, on va le vérifier très rapidement au niveau du site. Moi j'ai 180 places de crèche, j'ai refait la comptabilité puisque je l'avais sur un document par ailleurs. Je ne vois pas comment vous pouvez arriver à la diminution du nombre de places de crèche, sauf coquille ou erreur.

Mme FIORILE-REYNAUD : Si vous avez 180 places, en 2020, vous annonciez aussi 180, et avec l'augmentation de la population...

M. le Maire : Je ne vous ai pas répondu à ça.

Mme FIORILE-REYNAUD : Et sachant effectivement que l'ABS qui a été réalisé est daté et était

sur un taux de population bien moindre, il y a un défaut d'accès à la petite enfance pour la population qui rentre sur les Pennes-Mirabeau.

M. le Maire : Je ne suis pas d'accord avec vous, et ce n'est pas tellement moi. C'est la CAF. Pourquoi ? La CAF aujourd'hui est très attentive au taux d'occupation. Heureusement ou malheureusement, je ne sais pas comment il faut dire les choses, la CAF est d'abord et avant tout devenue une gestionnaire. Alors effectivement, au moment de la rentrée, tout le monde dit « on est sur des listes d'attente, il n'y a pas assez de places en crèche », etc. Mais quand on fait une approche gestionnaire – et je sais que vous y êtes très attentive et vous avez raison –, on s'aperçoit que le taux de remplissage est insuffisant. Donc si le taux de remplissage est insuffisant, ça veut dire qu'il y a quand même suffisamment de places de crèche. Après vous allez tourner ça comme vous voulez, ce qui compte à la fin, c'est le taux de remplissage.

Mme FIORILE-REYNAUD : Il y a deux crèches sur trois qui sont fermées le mercredi, vous trouvez ça normal pour un accès facile ? C'est évident que pour faciliter la vie des parents, ce n'est pas possible.

Mme TCHELEKIAN : On a fermé il y a quelques années ce mercredi parce qu'il y avait très peu d'enfants qui fréquentaient ces crèches. Et les personnes qui ne demandent pas le mercredi, on les oriente en priorité à la crèche des Bouroumettes qui est fermée le mercredi. Et les autres, on les oriente à la Gavotte.

Mme FIORILE-REYNAUD : Deux crèches sur trois sont fermées le mercredi.

Mme TCHELEKIAN : On les a fermées parce qu'il y a quelques années c'était ouvert, avant que j'arrive, et il y avait très peu de fréquentation. Et comme la CAF nous reproche justement le taux de remplissage, on ne peut pas laisser ouvert s'il y a trois enfants inscrits. En termes de crèche, la CAF fait toutes les années ou tous les deux ans des statistiques. Si on ne considère que les places en crèches, on est au-dessus du taux départemental. Ce qui nous fait baisser, c'est le nombre d'assistantes maternelles, puisque depuis quelques années, il y en a pas mal qui sont parties à la retraite, et ça, ça fait baisser le nombre de places en accueil. Mais en termes de crèches, on est au-dessus du taux départemental.

Mme FIORILE-REYNAUD : Oui, mais vous avez diminué quand même le nombre de places en crèches.

Mme TCHELEKIAN : Non, on n'a pas diminué, on en a créé 13.

M. le Maire : C'est votre position, on écrira et on vous démontrera le contraire. M. AMARO.

M. AMARO : Du coup, il y a un point qui questionne : qu'est-ce qui fait que vous justifiez cette diminution du nombre de places en crèche par rapport à l'augmentation de la population par le taux d'occupation qui était inférieur dans les crèches et vous a poussés du coup à ce résultat-là ? Qu'est-ce qui fait que nous avons 100 familles par an en attente d'une place en crèche, mais que nous avons un taux d'occupation faible ?

Mme TCHELEKIAN : Le taux d'occupation, c'est par rapport aux contrats. Les gens s'inscrivent en début d'année et prennent par exemple 5 jours de 8h à 17h. Au final, ils arrivent à 9h et repartent à 16h30. Et c'est ça qui fait baisser le taux d'occupation. Après, on a des personnes sur liste d'attente, mais on ne peut pas créer 100 places. Il y a des listes d'attente partout. Il n'existe pas de communes je pense où il n'y a pas de liste d'attente. Cette année, il y a même des gens qui ont refusé la place qu'on leur avait donnée. Donc c'est mathématique, c'est la CAF qui nous demande une rigueur de gestion. On ne peut pas aller contre ça.

M. le Maire : Quant au nombre de places en crèche, on va vérifier ça, y compris en croisant cette information avec ce qui est écrit sur le site, moi je suis à 185 places en crèche. Plus les ASMAT dont le nombre a diminué pour la raison que tu as indiquée. Je mets aux voix la 14. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

15 – ATTRIBUTION DE SUBVENTION À L'ASSOCIATION PARENTS ENFANTS MÉDITERRANÉE

M. le Maire : La 15.

Mme TCHELEKIAN : J'ai souhaité la retirer parce qu'il y avait des petites erreurs dans le chiffrage donné par l'association. On préfère vérifier et on repassera la délibération le mois prochain.

M. le Maire : Parfait.

La délibération 15 est retirée.

FINANCES

16 – CONVERSION D'UNE CONCESSION TRENTENAIRE SISE AU CIMETIÈRE DE BELLEPEIRE EN CONCESSION PERPÉTUELLE - LES HOIRS DE MADAME KHEIRA BELGHOUMARI

M. le Maire : Je rapporte les délibérations suivantes pour les raisons sur lesquelles on a déjà hélas largement échangé. Je mets aux voix la 16. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

17 – EXONÉRATION DE LOYER - « NATURAL'INN CAFE »

M. le Maire : C'est une décision que je vous propose compte tenu de problèmes de santé sérieux qu'a eus Michèle, que je crois tout le monde connaît, et pour laquelle j'ai consenti à cette facilité financière. Elle devrait reprendre prochainement en avril mai. Oui.

Mme NICOLAI : Nous allons profiter de cette opportunité pour lui souhaiter un bon rétablissement bien entendu, parce que c'est quelqu'un que nous apprécions beaucoup. En espérant qu'elle pourra rouvrir son établissement rapidement pour donner un peu plus de dynamique au village.

M. le Maire : Très bien. Donc qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Merci pour elle.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

18 – DEMANDE DE SUBVENTION DÉPARTEMENTALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES PUBLICS AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

M. le Maire : Le montant global est de 400 000 euros. Nous nous devons d'avoir comme vous le savez 30 % d'autofinancement. La demande est de 280 000 euros. J'en profite pour rappeler la relance du programme d'accessibilité qui a été faite alors que depuis quelque temps, elle était en souffrance. Et je remercie les services en charge de ce sujet ô combien important. Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

19 – DEMANDE DE SUBVENTION DÉPARTEMENTALE POUR L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT CULTUREL DES COMMUNES : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

M. le Maire : L'autofinancement de la commune est de 40%, la subvention escomptée de 52% pour un montant total d'un peu plus de 87 000 euros. Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

20 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA DRAC POUR L'EXTENSION DES HORAIRES D'OUVERTURE DES BIBLIOTHÈQUES - 2025

M. le Maire : Vous avez le tableau qui est indiqué. On a évoqué tout à l'heure l'idéethèque. Je n'ai pas les tout derniers chiffres, mais nous avons quelque chose comme 4 000 inscriptions. Je m'adresse à vous Mme COCH, puisque vous souleviez l'argent que cela a coûté aux Pennois. Les inscriptions sont totalement gratuites. Les activités sportives ou autres sont payantes, mais l'inscription est gratuite. Vous trouvez ça sans doute normal, mais à un moment donné, vous savez, tout a un coût. C'est gratuit pour l'utilisateur, mais pas pour le contribuable. Vous connaissez bien le distinguo. Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

21 – DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME RÉGIONAL « NOS COMMUNES D'ABORD »

M. le Maire : Il s'agit d'une demande de subvention dans le cadre du programme régional NOS COMMUNES D'ABORD pour la rénovation du chauffage du Groupe scolaire de la Renardière, qui s'inscrit dans le cadre du fonds régional d'aménagement du territoire de la Région. M. FUSONE, je ne doute pas que vous suivrez de très près ce dossier comme vous le faites toujours. Pour un montant de 180 000 euros, on escompte 50 % de la Région. Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

22 – DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL - CAMPAGNE 2025

M. le Maire : C'est une demande faite auprès de l'État. Vous avez le tableau qui récapitule les demandes qui sont faites. L'autofinancement de la commune de 20 % et la subvention escomptée de 80 %, ne rêvons pas, nous ne l'aurons pas dans la totalité compte tenu aujourd'hui de l'indigence des finances de l'État. Mais si on ne demande rien, on est sûr de ne rien avoir. On aura toujours je l'espère quelque chose. Oui.

M. MUSSO : Ce n'est pas une question, c'est juste une remarque pour la forme. Ce n'est pas un jeu de mots, mais c'est un jeu de boules, puisque c'est de ça qu'il s'agit. Dans cette délibération on a un certain nombre d'opérations qui ont trait à l'accessibilité et qui sont reprises dans la délibération 18. Dans la 18, on parle de jeux de boules et dans la 22, il manque les boules au jeu ; donc ce n'est pas la même destination.

M. AMARO : Dans cette délibération, on évoque principalement l'installation de panneaux photovoltaïques sur nos infrastructures publiques. M. LEONETTI, vous êtes élu depuis 2014. Depuis 2014, nous évoquons au sein de ce Conseil municipal l'indispensable nécessité d'installer des panneaux photovoltaïques. M. LEONETTI, vous êtes élu depuis 2014, nous poussons ce sujet depuis cette date-là : à ce jour, combien de panneaux photovoltaïques avez-vous installés sur nos infrastructures publiques ?

M. LEONETTI : Les panneaux vont être prochainement installés sur nos installations publiques. Si vous voulez me faire dire qu'il n'y en a pas, oui, effectivement il n'y en a pas. Vous le savez comme moi, à une période, la Métropole travaillait sur ce sujet et on avait une personne avec laquelle on travaillait. Avec la période Covid, il y a eu une coupure. Nous avons repris la question des panneaux photovoltaïques. À aujourd'hui, trois installations sont prévues sur le toit des services techniques. Il y a eu des études de structure sur la mairie pour poser des panneaux photovoltaïques ainsi que sur le gymnase MONACO.

M. AMARO : Donc effectivement merci beaucoup, vous précisez qu'à ce jour, nous sommes une des rares communes à ne pas avoir de panneaux photovoltaïques sur nos infrastructures publiques. Le Covid, c'était 2020. Donc de 2014 à 2020, vous n'avez mené aucune action en ce sens. Et là vous les menez puisque nous sommes à un an des élections. Effectivement, nous avons un peu pris du retard par rapport aux autres communes qui ont bien avancé sur le sujet. Comme acquiesce aussi M. BOUCHET en ce sens.

M. LEONETTI : Le principal, c'est d'avancer.

M. AMARO : Ah oui, bien sûr, et de ne pas prendre de retard.

M. le Maire : Puisque nous sommes proches des élections, vous devriez reprendre votre vocable habituel puisque d'habitude, vous dites « c'est grâce à nous qu'il va y avoir les panneaux photovoltaïques sur les trois points situés ». C'est le moment de ressortir cet argument.

M. AMARO : Alors là du coup ce n'est pas grâce à nous, c'est comme vous procédez à chaque fois : étant donné que les élections arrivent, c'est grâce aux élections qu'une fois tous les 6 ans les Pennes-Mirabeau vont un petit peu reprendre du poil de la bête.

M. le Maire : Qui peut croire ça ? Qui peut croire ça... C'est une caricature. Très bien, effectivement on n'a pas mis de panneaux photovoltaïques, et voilà, maintenant on va les mettre, grâce à M. LEONETTI et surtout à ses équipes. Parce qu'il y a un problème de portage dans ces cas-là.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

23 – DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE - BUDGET PRINCIPAL 2025 DE LA VILLE DES PENNES-MIRABEAU

M. le Maire : Je passe au Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) que je vais présenter de mon mieux puisque j'ai dû faire ça un petit peu au pied levé, mais je le fais bien volontiers. Je rappelle que cette délibération n'est pas soumise au vote, mais qu'il y aura un vote pour attester qu'il y a

bien eu un débat d'orientation budgétaire. Je ne vais pas vous noyer de chiffres parce que ce n'est pas le but, mais je vais simplement parfois m'appuyer sur des chiffres en essayant de les faire parler.

Aujourd'hui, nous avons un contexte national qui est d'un point de vue financier, mais aussi politique particulièrement incertain, pour ne pas dire chaotique. Ce que détestent les gens et ils ont raison, mais plus encore les marchés avec toutes les conséquences que cela peut avoir quand l'État doit emprunter. Les projections que nous faisons dans le cadre de ce débat d'orientation budgétaire s'appuient sur la loi spéciale de décembre 2024, avec des projections d'augmentation d'inflation estimée à 1,5 %. C'est vrai que depuis, un budget a été voté, mais pour une commune comme nous, ça ne change rien puisque nous sommes en dessous de 40 000 habitants. Pourquoi j'évoque ça, parce que quand le gouvernement de M. BARNIER a été élu, il a été demandé aux collectivités un effort de 5 milliards d'euros. Le gouvernement n'a pas fait long feu. Le gouvernement BAYROU a ramené ça à une somme nettement plus faible. Mais en tout état de cause, ça ne concerne pas les communes de moins de 40 000 habitants. Mais ça concerne le plan communal. Et ça nous touche indirectement, je pense en particulier à la Métropole. Ce mauvais procès fait aux collectivités, je voudrais quand même le dire en général, me permet de rappeler deux points. Contrairement à l'État, nous devons fournir un budget sincère et en équilibre. Deuxièmement, il faut rappeler que 70% des investissements publics proviennent des collectivités territoriales.

Je vous ai dit que je ne voulais pas vous noyer de chiffres, mais de temps en temps les chiffres, c'est bien. En 2014, nous avions une dotation globale de fonctionnement de 2,6 millions ; nous avons en 2020 600 000 euros. Ça s'est grosso modo stabilisé, donc nous avons perdu 2 millions d'euros de ressources. Au niveau du service public, l'État ne manque pas une occasion de transférer des compétences diverses et variées aux collectivités. Je vous prends un exemple en particulier auquel les Pennois sont sensibles. C'est celui de la sécurité et de la police. La police pour une ville comme la nôtre représente pratiquement 2 millions d'euros de dépense publique. Faut-il étendre encore le nombre de policiers ? Je sais que certains diront oui, parce qu'on peut toujours être dans la surenchère. Mais je voudrais quand même rappeler à ceux qui défendent cet argument que qui dit davantage de police municipale dit recul de la police nationale. Ça c'est un argument qu'aimait bien employer M. GAUDIN à la Ville de Marseille et sur ce point-là, il avait raison. Parmi les contraintes que l'État transfère volontiers, je vais prendre un autre exemple, les AESH pour la surveillance des enfants en difficulté dans les écoles. Une loi qui est passée impose désormais à l'État le remboursement de ces AESH, que l'on prend systématiquement parce qu'on ne veut pas laisser les familles en difficulté. Pour information, ça équivaut à peu près à 70 000 euros. La Maison France Service, on n'était pas obligés de la prendre, mais cela fait partie d'un service public d'État relayé par une collectivité et en l'occurrence par la Mairie. Donc c'est l'occupation d'un bâtiment assez important dans l'ancienne école du Saint Georges. Et pour une subvention de 40 000 euros qui ne représente même pas un équivalent temps plein. Voilà pour quelques rappels au niveau du contexte national et je ne serai pas plus long.

Concernant le contexte local, il s'agit tout simplement de faire un budget qui soit prudent, qui soit pragmatique et qui maintienne une certaine sobriété. Je voudrais rappeler là encore sans vous noyer de chiffres quelques indicateurs de gestion. L'épargne brute qui représente la bonne ou la mauvaise santé financière d'une collectivité diminue. Elle diminue parce qu'on a un effet ciseau qui correspond à l'augmentation des dépenses qui ne sont pas toujours compensées par l'augmentation des recettes. C'est ainsi qu'en 2023, si on ne tient pas compte des presque 4 millions d'euros des Sybilles, nous avons eu à peu près 2 456 k€ d'épargne brute. Nous en avons perdu 575 000 en 2024. Ça représente, pour vous donner là encore un chiffre, 5,6 % des recettes, alors que normalement, la bonne santé devrait être 8 à 15 %. Donc nous rentrons dans des moments financiers peut-être un peu compliqués. L'épargne nette, vous le savez, c'est l'épargne brute moins le capital de la dette. Nous avons actuellement une dette aux environs de 312 € par habitant. Pour une ville comme la nôtre, dans la même strate de population, c'est 900 €. Ça veut dire qu'il y a des capacités d'endettement possibles. Alors quand on parle de dette, immédiatement, on a l'impression que s'endetter, c'est de la mauvaise gestion. La ville est peu

endettée, mais quand il s'agit de s'endetter pour de l'équipement public qui va être amorti sur des années, ça devient, c'est ma conviction, de la bonne gestion. Le dernier emprunt que nous avons fait c'était en 2023 pour un montant de 3,5 millions. Tu vois Jean-Philippe, je ne peux pas m'empêcher de te regarder quand je parle de finances. Et ce dernier emprunt, nous l'avons fait à un taux de 0,8 %, quand on sait qu'aujourd'hui, on est autour de 3% et plus. La capacité de désendettement – je vous fais grâce de la façon dont elle est calculée – est de 3,8 années. Ça commence à devenir problématique à partir de 8 années, donc du côté de la dette, on n'est pas trop mal.

Les dépenses c'est d'abord et avant tout la masse salariale. Vous allez me dire, M. le Maire, vous gérez mal – j'ai l'habitude –, vous avez une trop forte masse salariale. Je vous répondrai que la masse salariale, c'est le reflet du service public. D'autant que, dans cette masse salariale, nous avons les cadres dont nous avons besoin, mais nous avons aussi beaucoup d'agents d'exécution, qui remplissent le service public au jour le jour. Donc effectivement une grosse masse salariale. Alors vous allez me dire, qu'est-ce que vous attendez pour la diminuer ? Je n'attends rien, je ne l'aurai pas diminuée d'ici la fin de mon mandat, vous l'aurez compris. Mais pour l'avenir, au cas où vous seriez à court d'idées, je vais vous donner quelques pistes. La Police municipale, je vous ai dit, elle représente plus de 2 millions d'euros. Elle représente aussi un investissement sensiblement plus élevé que les communes de même strate de population comme je l'ai déjà dit. Ça peut être une piste, je ne pense pas que vous la suivrez. Les cantines, il y a bien longtemps – du temps déjà de M. MEYLAN et je suis resté dans la même logique – que chaque groupe scolaire a sa cantine, faisant une cuisine comme à la maison. Et je crois pouvoir dire que c'est très apprécié par les enfants et par leurs parents.

Concernant la masse salariale, c'est aussi quand même le respect des agents qui travaillent. Dans cette masse salariale, nous avons quand même été fortement impactés par un certain nombre de points. Je vous cite le premier et qui est peut-être le plus lourd, c'est l'augmentation de la participation aux retraites, + 3 % pour un montant de 270 000 €. Le bonus attractivité qui concerne le personnel de la petite enfance : j'ai voulu aussi que les personnels ATSEM qui travaillent dans les écoles puissent bénéficier non pas du bonus attractivité puisque cela concerne strictement le domaine de la petite enfance, mais d'une augmentation pour compenser ce décalage que je ne trouvais pas très juste. Et on arrive à une somme de 60 000€.

Mais le gros des dépenses, en dehors de cette masse salariale – et je vous laisserai juger de la faire évoluer comme vous le souhaitez pour l'avenir –, c'est que nous avons cette année, en année pleine, une amende de la loi SRU de 900 000 €. Les fameux logements sociaux... Et là vous allez commencer à me balancer à la figure le fameux PLH. Et je vais vous dire une chose : le PLH, je le répète, n'est pas un document contractuel, c'est ce que la commune pourrait réaliser sur des terrains constructibles. C'est grâce à ce PLH que nous n'avons eu que l'augmentation de base de l'amende. Vous avez des communes proches des nôtres, dont une que vous aimez citer – je ne suis pas sûr que les gens là-bas soient plus heureux –, c'est Allauch. C'est une commune que l'apprécie, et j'échangeais avec son maire pas plus tard qu'en début de semaine puisque nous étions ensemble au Conseil d'administration. Lui, il a une pénalité beaucoup, beaucoup, plus élevée. Et là effectivement, ce sera le choix politique dont je laisserai aux équipes à venir le choix. Est-ce que vous voulez continuer à faire un peu de logement social ? Je vous rappelle quand même que nous devons 25 % de logements sociaux alors que nous n'en avons que 9. Moi je m'étais engagé à arriver à ce chiffre-là, autrement dit à geler le logement social dans l'avenir – mais je ne suis pas candidat – hormis deux endroits : Pallières 2 et le futur quartier de gare. Ne nous cachons pas derrière notre petit doigt, ce sont des projets à 10 ans.

La Métropole désormais nous facture les déchets produits par nos services, soit 220 000 €. Dernier gros secteur de dépense, l'énergie. Là M. FUSONE, je sais que vous allez dire : c'est vos choix avec MACRON sur le prix de l'énergie avec le marché européen. On a eu de 2022 à 2023 une augmentation de 680 000 à 2,5 millions d'euros du prix de l'énergie. Là ça a fortement baissé de 900 000 € pour 2024 parce que le prix a baissé et puis parce que nous avons fait des économies substantielles par deux moyens : le remplacement de nos 5 000 points lumineux par des LED et l'extinction nocturne. L'extinction nocturne, je ne vais pas lancer le débat, je sais que vous en avez eu un beau hier soir. On va répondre partiellement, parce que je suis encore maire et

j'ai décidé de lancer dès cette année un système de Smart City alors que ça devait être fait l'année prochaine – c'est grâce à la conviction de M. LEUCA que je tiens à saluer. Nous allons avoir un système quartier par quartier qui permettra de diminuer l'intensité lumineuse en fonction de ce que nous estimons être des risques. Cela permettra de ne pas rétablir le plein éclairage et en même temps de moduler en fonction des risques. C'est quand même un bel investissement et j'avoue – puisque l'on parle de programme électoral – que nous n'avions pas prévu au départ de faire de telles dépenses en matière d'éclairage public. Et finalement, on aura remplacé la totalité de l'éclairage avec en plus un système sophistiqué de Smart City.

Après, je me suis amusé à une petite addition : les 2 millions de dotation globale de fonctionnement auxquels on rajoute 270 000 € ; plus 220 000 € de redevance déchets et de cotisations CNRACL ; 900 000 € d'amendes SRU... Ah oui, il y a un chiffre que j'ai oublié. J'ai dit que je ne vous assomais pas de chiffres, mais il y en a un important, c'est celui de l'absentéisme. Je fais un chiffre rond, c'est 2 millions d'euros. Alors inutile de vous dire qu'en tant que médecin, jamais je ne me permettrai de dire que les arrêts de travail ne sont pas justifiés. Mais on est bien obligés de regarder un peu les ratios. Notre absentéisme sur la commune est de 13 %. Au niveau national – je parle des collectivités territoriales –, c'est 10 %. Chez une commune voisine de la nôtre, que j'aime bien, ils sont à 25 %. L'absentéisme est une plaie. Alors je sais Mme REYNAUD ce que vous dites dans ces cas-là, « vous êtes un dictateur ». C'est pour vous éviter de le dire, je vous devance, « vous êtes un mauvais manager, vous êtes un dictateur », c'est le terme que M. AMARO avait employé. « Vos employés souffrent, mais ils souffrent, ils sont obligés de se mettre en arrêt de travail ». Alors moi évidemment, je ne vois pas les choses de la même manière, mais je pense qu'on pourrait, en faisant un petit peu des efforts, diminuer cet absentéisme. J'ai appris ça cet après-midi d'une de mes DG, désormais ça ne serait plus 100 %, mais 90 % qui seraient pris en charge. Ce qui va nous faire un peu moins pour les premiers jours d'arrêt de travail. Franchement, l'absentéisme est une plaie, je parle bien entendu des absences de courte durée, pas des congés de longue maladie, ni des congés de longue durée, ni des accidents de travail.

Donc finalement, si je reviens à ma petite démonstration du début d'épargne brute, etc., on pourrait avoir dans les caisses sans exagérer 4 millions d'euros de plus sans que personne soit grugé. Voilà ce que je voulais dire en substance sur ce débat d'orientation budgétaire. Ah j'oubliais quand même quelque chose : un terme que désormais je ne veux plus employer, c'est celui de cagnotte. Le vrai terme, c'est le fonds de roulement prévisionnel, mais ça, ça concerne les comptables, et moi-même je ne le suis pas. À la fin, nous aurons, une fois tout payé, si tant est qu'on ait 100 % de réalisé, 5 millions d'euros. Je vais reprendre un petit tableau, je ne connais pas tous les chiffres par cœur. Ce fonds de roulement prévisionnel (prévision BP 2025) est de 5 millions, je fais un chiffre rond. Ce qui correspond environ à 60 jours de trésorerie. On est quand même sensiblement en deçà de ce qu'on considère comme raisonnable. Je ne vous ferai pas de grande démonstration de ce à quoi correspond ce concept, il y a des gens qui le font mieux que moi. Moi je me contente d'en tenir compte pour ne pas mener la Mairie à des aventures financières.

En matière d'investissement, pour cette année, c'est ce qui était prévu au programme : nous finissons l'église Saint Blaise pour un montant d'environ 2,5 millions d'euros après moult et moult travaux, mais qui nous permettent d'avoir la garantie de quelque chose vous le verrez de plus que correct d'ici la fin de l'année. Les travaux du stade Gibert ROCCI pour le complexe sportif ont commencé pour un montant prévisionnel entre 7 et 8 millions d'euros et devraient aussi finir d'ici la fin de l'année. S'ajoutent les travaux courants tels que vous pouvez les imaginer en matière de voirie. Certains bâtiments doivent être détruits comme le Gymnase MONACO qui sera remplacé par le Gymnase Gilbert ROCCI. Également la requalification – et elle en avait besoin – du Chemin des Bœufs qui a pris un peu de retard, mais que voulez-vous, les projets sont lancés et on n'arrive pas toujours à avoir les choses complètement réalisées dans les délais que l'on voudrait.

Voilà j'ai essayé d'être concis, synthétique et surtout d'être comme je l'ai dit en début d'intervention, prudent dans les prises de position financières que je prends et que je fais prendre à la municipalité. Vous avez la parole.

M. MUSSO : Il y a également la présentation du rapport égalité femme/homme.

M. le Maire : Tu as raison. Le rapport annuel égalité femme/homme, très honnêtement, il n'y a pas de grande différence par rapport à l'année dernière. C'est compliqué parce qu'on fait dire ce qu'on veut. Suivant le métier qui est fait, les choses ne sont pas les mêmes. Si je prends les catégories A, il se trouve qu'à la tête de la mairie, il n'y a quasiment que des femmes, c'est comme ça. Au niveau des agents d'exécution, il y a une certaine inégalité qui est essentiellement liée à la différence de métier. En effet, les hommes sont plutôt aux services techniques. Les femmes plutôt au niveau des écoles et de la petite enfance, et à ce titre, ne bénéficient pas des mêmes primes que celles que ces messieurs peuvent avoir aux services techniques. Raison pour laquelle je parlais tout à l'heure d'une revalorisation. Autant que faire se peut, j'ai provisionné 60 000 € si je tiens compte de la petite enfance qui est proposée par voie réglementaire, des écoles et de tout ce qui concerne les cantines. Voilà, je crois qu'au niveau des Pennes, ce n'est pas trop trop mal. Vous avez la parole, dans l'ordre que vous voulez.

M. FUSONE : Au niveau des recettes, effectivement vous l'avez dit, les dotations vont baisser, alors que tout ce qui est taxes sur les entreprises, aménagements vont augmenter. Vous avez aussi les bases de l'État pour la taxe foncière qui vont augmenter de 1,7 %. J'imagine que vous n'allez pas baisser les taux, donc ça va faire de l'argent qui va rentrer en plus dans les caisses. Avec les dotations qui baissent et les rentrées, on aurait pu avoir un statu quo. Le problème, c'est que la zone de Plan-de-Campagne rapporte de l'argent, mais dorénavant, il y a une partie qui est littéralement en ruine. On a des commerces qui ferment, les gens du voyage se sont installés. On va dire que la zone est en train de sombrer et je crains qu'à l'avenir, les recettes diminuent et que ça nous plombe le budget.

Concernant la masse salariale, elle va augmenter de 18 employés. Effectivement on a besoin de personnel dans certains services. Mais je dois vous avouer qu'on craint le pire et on s'interroge vraiment sur votre gestion. On va prendre les chiffres de 2014. En 2014 il y a eu -27 employés, c'est à dire 5 % des effectifs en moins. Or, les salaires et charges assimilées n'ont baissé que de 0,42 %. Vous mettez ça sur le dos de la revalorisation du SMIC, effectivement le SMIC a augmenté de 2 %, c'était au mois de novembre. Le point d'indice différé a également augmenté, ça faisait en gros 25 € brut en moyenne le 1^{er} janvier. Même si on rajoute les 260 000 € que vous aviez évoqués tout à l'heure, pour 27 employés en moins, la baisse est seulement de 90 000 €. Donc on s'interroge vraiment sur le régime indemnitaire et les primes RIFSEEP. On avait demandé à l'époque à avoir une vision dessus, on nous a expliqué que ce n'était pas possible. Au vu de cette gestion, avec 18 employés en plus, on craint le pire. Et je crains même qu'on n'ait pas plus de service public. Comme la police la nuit que tout le monde réclame sur la commune.

Concernant les pénalités de la loi SRU, effectivement cela va être 900 000 €. C'est une loi qui nous oblige à avoir 25 % de logements sociaux sur la commune. Je rappelle que vous avez soutenu cette loi à l'époque, c'est une loi de la gauche plurielle et vous étiez au parti socialiste. J'aime à le rappeler, comme pour la hausse de l'électricité, vous l'avez fait vous-même.

Au niveau des investissements, une phrase m'a interpellé, c'est continuer l'entretien et la sécurisation des voiries. Je dois avouer que j'ai envie de dire commencer parce que quand on voit l'état de beaucoup de routes sur la commune, quand on voit les ados du collège Jacques MONOD qui n'ont pas de trottoir, c'est extrêmement dangereux. Quand ils finissent tard en hiver, ils marchent sur la route – Dieu merci, on touche du bois, il n'y a pas eu de drame. Et il n'y a pas qu'à cet endroit qu'il n'y a pas de sécurisation pour les piétons. Sur l'accessibilité des bâtiments, ça fait 11 ans que je suis élu, ça fait 11 ans qu'on attend. Ça avance, mais ça avance vraiment péniblement.

Rien aussi sur l'entretien des bâtiments de la ville. Et sur ce manque d'entretien, on a un exemple criant, vous l'avez évoqué, c'est le Gymnase MONACO qui risque de s'effondrer, par ce manque d'entretien. Il y a des fissures, il va être rasé et c'est vraiment dommage de ne pas l'avoir entretenu parce qu'on aurait pu le conserver. Il est remplacé par le Complexe ROCCI, ça aurait pu

être un beau projet, mais c'est dommage parce que l'emplacement n'est pas bon. Il aurait plutôt fallu le faire à Pallières. J'aime bien prendre en exemple les choses qui fonctionnent et sur des communes voisines. Je ne suis pas un fan de Loïc GACHON et de sa gestion de Vitrolles, mais force est de constater que son nouveau gymnase inauguré en 2019 est placé en sortie d'autoroute et quand il y a des compétitions, ça n'engorge pas la ville. On aurait pu faire le nôtre à Pallières en sortie d'autoroute. Il y a aussi des bémols, la hauteur au plafond de 9 m, alors que pour le twirling bâton, il aurait fallu 12 m, et un manque de places assises. Une compétition de twirling attire jusqu'à 1 000 personnes et il va y avoir malheureusement un manque de places. C'était un beau projet, mais dommage...

La requalification de la Gavotte, on n'en finit pas, je crois qu'on n'en finira jamais. À la base c'était 13,5 millions d'euros, on doit en être à 29. On verra avec le compte administratif à combien on en est. Ça j'aime le rappeler, parce qu'on avait été vraiment les seuls à alerter sur les problèmes qu'il y allait avoir et sur les dérives financières. Malheureusement pour la commune et pour notre portefeuille, nous avons raison et nous avons été les seuls à vous mettre en garde.

La nouvelle école, il y a quand même des problèmes. Il y a toute une partie littéralement en ruine, une façade avec des bouts qui tombent littéralement en lambeaux. Et ce sont des problèmes qui ont été récurrents avec cette école, des problèmes d'infiltration d'eau, des problèmes d'électricité. Il y a des vitres qui ne pouvaient pas s'ouvrir au printemps et les enfants avaient extrêmement chaud. C'est un projet de 2016, on est presque 10 ans après et le projet n'est pas fini. Et en plus il n'y a pas tous les bâtiments. Donc c'est problématique, voilà. Et comme je vous le disais, on s'interroge sur votre gestion. Merci.

M. le Maire : Oui c'est normal, vous êtes dans l'opposition et vous convoitez la ville. Je vais quand même répondre sur certains points. Premier point, un point chiffré, l'augmentation des bases de 1,7 %, ça couvre à peine l'inflation. Je rappelle que nous avons eu ces dernières années une augmentation de 3,8% de mémoire. Vous dites on aurait pu faire quitte, c'est-à-dire ne pas augmenter les impôts. On ne les a augmentés qu'une fois dans le mandat. Mais je vous rappelle ce que j'ai dit, et c'est peut-être bon de le répéter : on peut diminuer les dépenses. Vous lancez en l'air on peut diminuer les dépenses : donnez-nous des pistes. Vous allez les augmenter, vous allez remettre la Police municipale la nuit, très bien. Je ne sais pas ce que fera l'équipe à venir, moi c'est sur des bases très sérieuses de statistiques fournies par la Police nationale, vérifiées par la Police municipale. Je considère, mais libre à vous de ne pas le penser, que notre Police municipale couvre autant que faire se peut la sécurité sur la ville.

Plan-de-Campagne, excusez-moi, je ne sais pas ce que vous avez voulu prouver. Si les commerces ne marchent pas sur Plan-de-Campagne, ce n'est pas une question d'infrastructure, c'est une question de changement de la part des consommateurs. Les gens ne consomment plus comme avant. Et en tout état de cause, je le rappelle, et cela ne va pas sans poser de problèmes, Plan-de-Campagne, c'est 100 % privé mis à part les voiries. Après vous avez fait une confusion en disant que cela rapportera moins à la commune. Il faudra quand même réviser un peu les finances publiques, je vais vous expliquer. L'attribution de compensation qui nous est donnée par la Métropole et qui cette année de mémoire est la même que l'année dernière – 6,6 millions d'euros –, ce n'est pas que Plan-de-Campagne, et c'est calculé sur la base de l'année N-1 de l'entrée en EPCI. C'est à dire 1999-2000, c'est le moment où je démarrais à la Mairie. Et ce chiffre, il est constant. Par contre, si on écoute la Cour des comptes et si on écoute l'État, on cherche à ne plus nous faire bénéficier de ces attributions de compensation. Et là, je remercie chaleureusement et je ne suis pas le seul à la faire, Martine VASSAL d'avoir tenu bon. Et je finis ma phrase, jusqu'à la fin du mandat. Après, je ne sais que penser. C'est pour ça que je parlais de prudence. Parce que si jamais on nous diminuait ne serait-ce que de la moitié les attributions de compensation, cela voudra dire diminuer le service public.

Vous avez l'air de dire que nos voiries sont dans un état catastrophique, dangereuses, etc. Alors là je m'interroge, et je me tourne vers Claude FARCI, comment se fait-il qu'on ait obtenu le label Ville prudente avec un cœur en plus. Ça me paraît être un mauvais procès. Je ne rentre pas dans trop de détails.

Sur le Gymnase ROCCI, vous dites : c'est dommage votre projet il n'est pas bon, mais il

aurait pu être bon. Je vous rappelle quand même que les choix qu'on a pu faire ont été faits en collaboration avec les associations et en particulier celle du twirling bâton et pas seulement. Alors pourquoi on l'a fait là ? Vous me dites, vous auriez dû le faire à Pallières. Sauf que Pallières est ficelé par un projet qui n'en finit plus de sortir, ça j'en conviens. Si aujourd'hui, il fallait revoir le projet Pallières complètement, on repart pour deux ou trois ans d'études. Il n'en est pas question. Mais il y a une autre raison. Ce stade, vous savez combien il aurait pu accueillir de logements ? Une bonne centaine. Et là vous auriez dit, AMIEL, il bétonne la commune. Je rappelle encore, ne serait-ce que pour anticiper l'intervention à venir, que notre commune est à 70 % faite d'espaces naturels ou agricoles. Et que s'il y a eu un certain développement de la population et en particulier de logements sociaux – je ne vais pas le nier, c'est la vérité, et je ne cherche surtout pas à le nier, on est passés quand j'ai été élu en mairie en 2001 de 3 % à 9 % de logements sociaux. Et on est loin du compte, qu'on n'atteindra pas. Et j'ai clairement affiché dans mes mandats cette intention y compris lorsqu'il a fallu négocier avec le Préfet un contrat. Cela a été clairement dit. Vous voyez, finalement, M. le Préfet n'a pas été trop sévère avec moi, il l'a été beaucoup plus avec des villes comme Allauch ou Saint-Mitre-les-Remparts où là le poids a été catastrophique. Nous, on a tenu bon. Mais il y a quand même un dernier argument. Moi je veux bien être critiqué sur les logements sociaux. Vous avez rappelé que je viens de la famille de gauche et je considère qu'aux Pennes-Mirabeau, même les gens modestes ont le droit de vivre. Raison pour laquelle, aussi, pas uniquement pour respecter la loi, j'ai fait des logements sociaux.

Le Gymnase de MONACO était irrécupérable. Il aurait fallu le raser et en refaire un neuf. Inutile de vous dire qu'on a fait des études pour le savoir. Pourquoi on n'a pas ce choix ? Pour la raison que l'ai indiquée concernant Gilbert ROCCI, mais aussi parce que si on avait rasé et reconstruit le gymnase, pendant un certain nombre de mois – les choses vont relativement vite à Gilbert ROCCI –, les associations n'auraient plus rien eu.

Sur l'école Claudie HAIGNERE, comme pour tous les gros chantiers, il y a eu des dysfonctionnements. Par contre, la façade côté est du bâtiment qui est minable, je tiens à vous dire que malheureusement, c'est parce que la riveraine qui habite là – je ne vais pas citer son nom bien entendu – nous empêche d'avoir accès à sa propriété pour finir cette façade. Ce n'est pas parce qu'elle est tombée en ruine. Voilà j'ai repris les bâtiments « que l'on n'entretient pas ». J'ai oublié de le dire tout à l'heure, mais je rappelle quand même que d'une année sur l'autre, on met 500 000 euros tous les ans dans la réfection des écoles. Je crois que l'on n'a pas à rougir de nos écoles, de nos groupes scolaires maternelles et primaires.

Voilà, je vous ai répondu sur les principaux points que vous avez soulevés. M. AMARO.

M. AMARO : Sur les finances, c'est toujours très compliqué parce que chacun interprète les chiffres un peu à sa manière, mais en tous cas, il y a des chiffres qui sont factuels, encore une fois, dans les documents que vous éditez et que vous transmettez. Si on repart de la situation nationale que vous évoquez, bien entendu que le contexte est compliqué et tendu au niveau français. L'actualité le rappelle tous les jours. Mais d'un point de vue local, il y a des communes, comme des ménages quand la tension s'intensifie, qui s'en tirent mieux, qui s'enrichissent encore plus et d'autres qui malheureusement s'appauvrissent. Et au niveau communal, c'est exactement la même chose. Il y a des communes qui s'enrichissent par une bonne gestion et il y a des communes qui s'appauvrissent en termes de service public. Les chiffres sont ceux que vous nous avez donnés. Dans le contexte local, là où nous sommes totalement d'accord avec vous – et quand les choses sont partagées, on le dit depuis 2014, on n'est pas du tout fermés à partager des constats mutuels.

Le premier c'est la dette. Bien entendu qu'une commune qui s'endette n'est pas une mauvaise commune, comme pour un ménage. Il y a deux types de dettes. Il y a des ménages qui vont s'endetter pour entretenir leur patrimoine et il y a des ménages qui vont s'endetter d'une mauvaise manière pour faire des crédits à la consommation. Mais un ménage qui s'endette pour entretenir son patrimoine ou pour acheter du patrimoine n'est pas un mauvais ménage. Si nous avons entretenu la Gymnase MONACO pour éviter qu'il s'effondre, ça aurait été une bonne dette. Si nous nous étions endettés pour ne pas que le toit du foyer Frédéric MISTRAL s'envole, c'était une bonne dette. Si nous nous endettions pour installer des panneaux photovoltaïques, ce serait

une bonne dette. Donc on le voit, il y a des bonnes et des mauvaises dettes, ça c'est certain. Donc sur le point de la dette on vous rejoint, ce n'est pas une mauvaise chose de voir la commune s'endetter.

Sur le point des agents, il y a une adéquation que nous ne comprenons pas. Le nombre d'agents augmente alors que, en face, nous ne cessons de privatiser des services. Nous avons privatisé énormément de services : les services techniques, une crèche, d'autres domaines, le Service de l'Urbanisme. Mais d'un autre côté, le nombre d'agents augmente. Il y a une équation que nous n'arrivons pas à comprendre puisque, in fine, les services publics diminuent parce que vous déléguez de plus en plus au privé, dans une volonté de simplification. Vous l'avez dit clairement à plusieurs reprises, vous ne voulez plus vous embêter avec les agents, « le privé fera à la place des agents, je ne veux plus m'embêter avec ça ». Il n'y a pas de souci, c'est votre vision. Ce n'est pas celle que nous partageons puisque nous estimons que d'un point de vue local, il y a des sujets qui doivent être tenus par un service public communal. Vous vous êtes battu contre la Métropole – et vous avez eu raison de le faire et ça fait partie des sujets sur lesquels nous étions avec vous – pour garder la main au niveau communal, mais vous déléguez de plus en plus le service public. Là il va falloir qu'on ait un petit peu plus d'éclaircissement.

Concernant les services publics toujours, vous avez parlé de la sécurité et de la Police municipale. Ce que veulent les Pennois, ce que veulent les Français, c'est avoir un niveau de service public qui correspond au niveau d'imposition. Vous avez fait exploser la taxe foncière sur la commune des Pennes-Mirabeau, quand d'autres communes ont fait le choix de la garder au même niveau – on ne va pas re-citer les communes on les a citées plusieurs fois –, voire même de la baisser. Puisqu'il y a des communes qui ont baissé la taxe foncière. Comme je le disais tout à l'heure, il y a des couples qui en période de difficulté déménagent et arrivent à s'enrichir encore plus et s'en sortent encore mieux. Ces communes-là, par leur gestion, ont permis de ne pas imposer encore plus leur population par leur gestion. Ce n'est pas la position que vous avez prise et ce n'est pas la décision que vous avez prise deux ou trois ans avant les élections en espérant que les Pennois aient le syndrome de l'oubli en amont des élections. Mais heureusement qu'aujourd'hui, avec les moyens de communication que nous avons, les Pennois ont accès au fait que nous sommes, pour rappel, dans les 17 % seulement des communes qui ont augmenté la taxe foncière en 2023. Ça fait le lien avec les services publics que je disais tout à l'heure. Les gens sont d'accord pour payer des impôts à condition qu'il y ait un service public.

Dans le point sur la police municipale, vous évoquiez tout à l'heure la police nationale, mais au grand dam des policiers nationaux, ils délestent déjà la commune. Puisque pour rappel, nous sommes dépendants du commissariat de Marignane qui gère – puisque vous avez pris la décision M. AMIEL et M. LEONETTI de supprimer la police municipale de nuit. C'est une décision que vous avez prise ensemble. La police nationale via le commissariat de Marignane gère le soir. Nous, Pennois, nous sommes gérés par un commissariat qui gère Marignane, Gignac, Saint Victoret, Vitrolles, Septèmes, Cabriès et les Pennes-Mirabeau. Mais bien entendu que les impôts que paient les Pennois doivent servir aussi à leur sécurité via une police municipale présente 7 jours sur 7 et 24h sur 24.

Concernant l'état financier de notre commune, oui, vous essayez de dramatiser, parce qu'il faut bien justifier l'explosion du budget de la Gavotte qui est passé de 13 millions à plus de 20 millions. Il faut bien justifier cette pilule qui ne passe pas auprès de la population qui est l'explosion de la taxe foncière, alors que d'autres communes l'ont absorbée, voire diminuée. Vous essayez de dramatiser, néanmoins, le document est accessible à toute la population – encore une fois c'est votre document, ce n'est pas le nôtre.

M. LEONETTI, hier soir, lors de la réunion publique, vous avez annoncé un excédent budgétaire de 5 millions d'euros. M. LEONETTI, je vous laisse prendre la page 13 du document que vous avez transmis et je vous laisse me dire, dans la case atterrissage prévisionnel 2024, le montant de l'excédent qui apparaît dans cette case-là. Quand je parle d'excédent, c'est l'excédent budgétaire, c'est-à-dire la fameuse cagnotte que nous allons avoir cette année. Vous pouvez me donner la somme de ces deux chiffres, M. LEONETTI s'il vous plaît ?

M. LEONETTI : « 1,2 million en excédent capitalisé cumulé pour couvrir les besoins de

financement de la section d'investissements ; 15,7 millions en fonctionnement ; et 2,1 millions en investissement ».

M. AMARO : Vous partagez le point de vue de tous les experts qui ont analysé ce Débat d'Orientation Budgétaire. Nous avons donc 15,7 millions + 2,1 millions d'excédent budgétaire, soit exactement 17,8 millions d'excédent budgétaire. Donc oui vous tentez de dramatiser, c'est normal, puisqu'il faut justifier encore une fois cette décision que vous avez prise pendant ce mandat. Eh bien M. LEONETTI, vous confirmez l'expertise que les experts nous ont donnée, notre commune a cette année 17,8 millions d'euros d'excédent budgétaire. La commune se porte tellement bien que nous faisons partie de l'une des rares communes qui a fait un placement financier en avril de 6 millions d'euros. Puisque, M. MUSSO, nous rappelons votre décision de faire un placement financier de 6 millions d'euros. Mais quel ménage est en capacité de faire un tel placement financier s'il ne se porte pas dans de bonnes conditions ? Tout ce que vous avez fait justifie – encore une fois merci M. LEONETTI d'avoir souligné le rapport des experts – la cagnotte que vous cumulez.

Et nous vous demandons de réaliser les projets pour lesquels nous étions d'accord, majorité et groupe Ensemble pour les Pennes-Mirabeau. L'un de ces projets, c'était la Gavotte, avec un pôle complet autour de l'Idéethèque, autour de pistes cyclables, autour d'une végétation bien présente, autour d'une école. Vous avez réalisé l'idéethèque et l'école. Mais là où nous étions d'accord avec vous, et cela rejoint le débat qu'avait Mme REYNAUD-FIORILE tout à l'heure, c'est qu'il faut augmenter le nombre de places en crèche. Et dans le budget que nous avons évoqué, il y avait la crèche à la Gavotte. Donc nous vous demandons d'inscrire ce sur quoi vous vous êtes engagé à l'endroit où vous avez détruit l'école de la Gavotte dans les APCP. Pour le public présent, les AP/CP, il s'agit en gros d'un plan qui prévoit les dépenses sur les mois et les années à venir. Parce que nous étions pour ce projet-là et nous vous avons suivis. Nous vous demandons de construire la crèche à cet endroit pour répondre à un besoin des familles pennoises qui est croissant, l'accès aux places en crèche.

Nous vous demandons de réaliser – et nous rejoignons le point évoqué précédemment – l'entretien des voiries, voies communales et leur sécurisation. Cela fait 10 ans que je suis au Jas-de-Rod, ça fait 10 ans que les riverains se plaignent qu'il n'y a aucun trottoir entre les lotissements, le lycée EREA, le collège Jacques MONOD. Ça fait 35 ans que j'évolue sur la commune, je connais très bien le secteur des Barnouins, ça fait des années que les personnes des Barnouins se plaignent du fait que leurs enfants doivent descendre sans le moindre trottoir. Vous évoquiez tout à l'heure le label Ville prudente, tout le monde sait que ce sont des panneaux qui s'achètent. Oui il y a des critères, mais cela s'achète très facilement. Il y a des villes d'ailleurs qui ont abandonné le fait d'avoir ce label-là puisqu'il faut acheter les panneaux. Il y a une différence entre ce que vivent les Pennois sur le terrain et la réalité que vous tentez de projeter par les labels que nous obtenons, encore une fois, dans la dernière année avant les élections à venir. On voulait vraiment faire ce point-là parce qu'il est important que la population entende qu'il y a votre discours, nous ce n'est pas votre discours, ce sont les chiffres que vous évoquez ici dans votre document, avec cet excédent budgétaire.

Et le dernier point que nous voulons soulever, « poursuivre le développement des énergies renouvelables ». Quel est le début ? Enfin, il était temps de commencer. Comme l'a rappelé M. LEONETTI tout à l'heure, rien n'a été fait depuis 2014 en termes de développement durable. Rien n'a été fait pour anticiper l'explosion des coûts de l'électricité que vous avez évoqués tout à l'heure. M. LEONETTI, hier soir, vous avez dit en réunion publique « mais qui pouvait prévoir l'explosion des coûts de l'électricité ? » Bien entendu que personne ne pouvait estimer que ça allait exploser de cette manière-là il y a deux ans. Par contre, toutes les communes, toutes les régions, tous les départements qui ont compris qu'il fallait avancer dans le développement durable ont installé de nombreuses démarches de développement durable ; dont des panneaux photovoltaïques depuis des années.

C'est la preuve que ce document matérialise des éléments qui n'ont pas été faits depuis 2014, et même pire. Encore une fois, le projet de la Gavotte est le reflet de cette cagnotte que vous tentez de cacher par le bilan. Donc nous vous demandons de manière positive de, s'il vous plaît,

réaliser les projets pour lesquels nous avons tous voté ensemble. Et s'il vous plaît, de réaliser ceux que les Pennois attendent : la crèche de la Gavotte, les pistes cyclables, pouvoir se déplacer et vivre sereinement sur la commune. Ils vous ont élu pour être en sécurité, avec une police municipale présente 7 jours sur 7 et 24h sur 24. Merci.

M. le Maire : Quelques éléments de réponse à tout ceci bien entendu. Oui.

M. AMARO : J'ai juste oublié un dernier point effectivement. Vous aviez, M. le Maire, lors d'un précédent Conseil municipal, pour aller dans le sens de ce que nous évoquons, validé notre demande de faire un audit financier de la commune. Nous la renouvelons ce soir. Et par ailleurs, nous avons préparé un cahier des charges d'un audit que nous vous transmettrons le mois prochain si vous souhaitez que nous allions en ce sens et que nous choissions tous ensemble, tous les groupes de ce Conseil municipal, quelqu'un qui sera en charge de cet audit afin qu'il y ait une totale neutralité dans l'audit financier.

M. le Maire : Question de neutralité, vous avez bien fait de soulever ce dernier point. Bien sûr que je ne suis pas d'accord avec les chiffres que vous dites et ce serait une véritable catastrophe si on considérait qu'on pouvait dépenser de façon inconsidérée le chiffre que vous venez de dire. L'audit, il est fait par la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) et les chiffres qui figurent ont tous été validés. Je ne vais pas m'attarder sur les chiffres, mais il faut savoir de quoi on parle. Je reprends les chiffres que j'ai donnés tout à l'heure. Le fonds de roulement prévisionnel pour 2025 est de près de 5 millions et il était en 2024 de 8,1 millions. Il était en 2023 de 10,2 millions. Et il était en 2022 de 13,5 millions. C'est-à-dire que de 2022 à 2025, ce que vous appelez la cagnotte – et je me refuse désormais à employer ce mot – a fondu comme neige au soleil. Il n'est pas question de rentrer dans des débats techniques. En plus moi je ne prétends pas avoir des compétences de comptabilité, je m'appuie sur les chiffres qui sont donnés, en particulier je le répète, par un expert de la DGFIP.

Quelques points que vous avez soulevés. À vous écouter, on aurait tout externalisé, ce n'est pas vrai. Vous avez dit qu'on a externalisé l'Urbanisme, ce n'est pas vrai. À l'Urbanisme, nous avons une directrice, nous avons une instructrice et nous avons trois agents d'accueil et de fonctionnement. Et va commencer le 1^{er} mars une personne spécialisée dans le droit du sol. Alors comme il y a eu une période de flottement – parce qu'il faut quand même rappeler qu'aujourd'hui, les agents publics c'est compliqué d'en embaucher –, nous avons fait appel à une société pour instruire les permis au cas où. Vous avez le sens de l'exagération, mais nous n'avons pas externalisé, c'est faux. Au niveau de la crèche, oui, Délégation de Service Public, je ne le nie pas c'est vrai. Je ne vais pas revenir sur les explications que j'ai déjà données, les métiers de la petite enfance sont de plus en plus en tension. On s'en est expliqués à midi puisque je suis un de ceux qui a abordé ce sujet avec Mme VAUTRIN et les choses sont compliquées.

Au niveau du foncier, vous dites qu'on est dans les 17 % de villes qui ont augmenté le foncier en 2023. C'est probablement vrai, mais les autres l'avaient augmentée avant en 2021 et 2022. Mais je dois vous reconnaître un certain art oratoire, vous savez faire tourner les choses à votre avantage. C'est vrai on a augmenté les impôts en 2023, c'est la seule année du mandat. On ne les augmentera pas cette année. Mais par rapport au taux global, on n'a pas à rougir. Avant de venir, j'ai fait un petit rapprochement. J'ai pris une feuille d'impôts fonciers d'une villa située sur une ville voisine...

M. AMARO : Saint Victoret ?

M. le Maire : Non. Oui je sais j'habite Saint Victoret, où avais-je la tête ! Vous ne l'aviez pas encore rappelé, Messieurs Dames, j'habite Saint Victoret, je suis un mauvais maire qui ne vit pas sur sa commune. Pas d'attaques personnelles, n'est-ce pas M. AMARO ? Mais ce n'est pas Saint Victoret que j'ai pris, et ce n'est pas la villa que j'habite. J'ai pris une villa située sur une autre ville plus proche, ce n'est pas un secret, c'est Marignane. Et j'ai pris une villa à peu près identique sur les Pennes-Mirabeau avec les mêmes prestations. Marignane, 2 400 €, les Pennes-Mirabeau,

1 700 €.

Alors je vais vous dire une chose, vous avez l'air de dire que les Pennois sont horrifiés de ma gestion et qu'ils sont dans les starting-blocks pour vous dérouler un tapis rouge. Sauf que les Pennois savent très bien que la fiscalité est modérée sur la commune. Ils le savent très bien, quoi que vous puissiez en penser. Et je ne suis pas le seul à qui on le dit. Si par malheur vous étiez élu, vous allez diminuer les impôts, c'est ce que vous avez dit, et augmenter les dépenses. Eh oui, M. AMARO, vous êtes un magicien. Vraiment j'ai beaucoup d'admiration pour la façon dont vous jonglez avec les chiffres. Moi, modestement, en plus comme je l'ai dit, je ne suis pas un comptable, je ne suis pas un financier, je fais confiance aux chiffres que me donnent mes services, que je remercie au passage. Je fais confiance aussi à la vérification qu'a pu faire la Direction Générale des Finances publiques. Et loin de ce que vous dites, je n'ai pas du tout dramatisé les choses. Je suis très réaliste. Nos finances restent correctes. Nous avons des capacités d'endettement. Il n'est pas d'actualité d'emprunter cette année puisque grâce à ce que vous appelez la cagnotte, nous allons pouvoir payer les derniers investissements du mandat. On est passés de 13,5 millions à 5 millions, l'argent, il a bel et bien été dépensé.

La Police municipale la nuit, je ne vais pas m'étendre sur ce que j'ai déjà dit. On s'est appuyés sur des statistiques et effectivement la Police nationale, elle aussi insuffisante, tourne sur plusieurs communes à la fois. Mais écoutez, je suis désolé, mais s'il y a un gros pépin la nuit, c'est la nationale qui va intervenir. La Police municipale ne sert que de supplétif. J'ai fait faire une petite étude quand même. La Police municipale la nuit, si on la remettait comme vous le souhaitez, c'est un coût de 500 000 €. J'ai décidé de ne pas le faire, ceux qui seront à ma place prendront d'autres décisions. Voilà, je crois vous avoir répondu sur l'essentiel. Que vous critiquiez ma gestion, c'est bien normal ; que vous le passiez avec plus ou moins de bonne foi, j'ai l'habitude. Vous revoulez la parole, je vous la donne bien volontiers.

M. AMARO : Oui c'est un débat. Vous tentez là aussi de durcir le ton et de faire peur. C'est un peu le discours qu'ont eu les maires précédents sur Plan-de-Cuques, sur Allauch, sur Salon, qui tentaient de faire peur par rapport au changement. Mais aujourd'hui, nous la volonté que nous avons, ce n'est pas de critiquer votre bilan. Nous ne cessons depuis 2014 d'apporter une vision différente de la vôtre. On ne critique pas le fait que vous ayez supprimé la Police de nuit. Nous portons une vision différente qui est celle que nous estimons que la Police municipale présente la nuit doit venir en premier lieu apporter un service à la population. On pourrait prendre tous les items de la même manière. Ce que vous prenez comme une critique, c'est juste apporter une vision différente. Un peu comme quand vous étiez sénateur, vous apportiez sûrement des visions différentes, c'est le sens propre du débat.

Faire peur à la population, oui, mais ça ne peut pas s'entendre puisque nous habitons tous la commune. Et notre volonté, ce n'est pas de détruire la commune sur laquelle nous habitons, ce n'est pas détruire la commune sur laquelle nos enfants vont évoluer. Ce n'est pas vouloir détruire la commune sur laquelle nos petits-enfants pour certains de l'équipe vont évoluer. Notre volonté, c'est que nous estimons que nous, habitants de cette commune des Pennes-Mirabeau, avons envie d'une autre vision, qui est la vôtre aussi sur certains points, mais que vous ne mettez pas en application. Vouloir plus de mobilité douce avec des pistes cyclables, on partage votre point de vue. Sauf qu'on se retrouve avec zéro piste cyclable à la fin des projets. Encore une fois, à la Gavotte, c'était dans le permis et il n'y a pas de piste cyclable. Nous partageons le point de vue de mettre beaucoup plus de verdure sur la Gavotte. Il devait y avoir beaucoup plus de végétation, vous n'avez pas mis de végétation, c'était prévu dans le permis de construire. Sur Plan-de-Campagne, effectivement notre projet, c'est de végétaliser Plan-de-Campagne. Un autre projet, c'est d'adapter les infrastructures. Par exemple, sur le PLH du Jas-de-Rod, ça fait des années que vous promettez au Comité d'Intérêt de Quartier de créer une déviation. C'est un projet différent que nous proposons, ce n'est pas une critique.

Après si les Pennois majoritairement font le choix de notre projet, tant mieux pour eux. Ils auront la chance d'avoir à la tête de la municipalité des gens qui y habitent, qui y ont grandi, qui sont passés par les infrastructures de la commune. Et qui souhaitent le bien de la commune dans laquelle ils vivent.

M. BOUCHET : Nous, on y a atterri !

M. AMARO : M. BOUCHET, pardon ?

M. BOUCHET : Nous, on y a atterri si on vous écoute.

M. AMARO : Vous y êtes aussi, oui. Mais si vous faites le choix que vos enfants aillent dans des endroits qui soient plus bétonnés, sans végétation, avec moins de places en crèches, c'est votre choix. Nous c'est un choix différent que nous avons fait.

M. le Maire : 70 % d'espaces verts sur la commune. Que vous le vouliez ou pas, ce sont les chiffres du PLUi.

M. AMARO : Les bâtiments derrière l'église, si vos enfants sont d'accord pour avoir cette infrastructure de bâtiments, les bâtiments de la Gavotte, que vous avez construits sur l'ancienne Sécurité sociale...

M. le Maire : Est-ce que je vous ai interrompu ?

M. AMARO : Si vous êtes contents que vos enfants voient ça sur la commune des Pennes-Mirabeau, c'est votre choix. Ce n'est pas notre choix.

M. le Maire : Vous ne savez pas vous maîtriser...

M. AMARO : Après, c'est chacun son choix.

M. le Maire : Je ne vous coupe pas la parole, ne me la coupez pas ! L'argument « je fais peur » : mais je fais peur à qui ? Et en quoi ? C'est vous qui faites peur. La nuit, c'est terrible ! Il y a une augmentation du nombre de dépressions à cause de l'éclairage nocturne qui a disparu. C'est ce que vous avez dit lors du dernier Conseil. Vous avez fait allusion aux antidépresseurs. Vous avez la mémoire courte hein pour votre âge ! On le retrouvera... Non, je suis très surpris. Sous un aspect de bon orateur qu'incontestablement vous êtes, vous distillez des arguments comme quoi finalement j'ai laissé tomber les Pennois ; comme quoi les Pennes-Mirabeau est une ville impossible ; que j'ai acheté les labels. C'est comme le Président de l'OM, j'ai corrompu des gens qui donnent des labels. Mais vous rêvez, les labels, ce sont des cahiers des charges. Nous les remplissons. J'ai corrompu aussi l'Europe pour le label Ville des Sports. Maîtrisez ce que vous dites, parce que là vous dérapez un peu et cela peut être gênant. Qui n'a pas pris la parole ? Rosy, tu la veux ? Non. Jean-Philippe, bien sûr. Et je tiens à dire que si parmi vous de mon groupe majoritaire, vous avez des éléments à apporter, il ne faut pas vous gêner. Je sais bien que je suis un dictateur, mais je ne vous ai jamais empêchés de prendre la parole.

M. MUSSO : Je voudrais d'abord apporter une précision par rapport à la préparation de ce budget. J'ai présenté cinq budgets depuis 2020, donc j'ai une connaissance de certains sujets, de certains domaines et de certains postes de dépenses. Mais je rappelle à tout le monde que mes délégations ont été retirées pendant la préparation de ce budget, donc il me manque quelques éléments par rapport à ce qu'on appelle les conférences budgétaires. J'ai assisté à certaines conférences budgétaires, pas à toutes. Et des arbitrages avaient déjà été effectués en amont de ces conférences. On pourrait remonter un petit peu plus loin, mais ce n'est pas l'objet de ce soir. La plus importante, comme cela a été souligné c'est celle des services techniques, donc oui j'ai assisté à une réunion. La seconde a été annulée, en tous cas je n'ai pas participé aux différents arbitrages finaux et peut-être qu'il y en a encore aujourd'hui. Et en aucun cas je n'ai participé à l'élaboration du rapport d'orientation budgétaire ni à sa validation qui vous a été communiquée pour ce soir. Ça, c'était les éléments liminaires pour le débat.

En amont je voudrais quand même faire un rappel. On a pas mal parlé de la masse salariale. Il y a quand même un élément positif que l'on peut constater dans ce rapport : on parlait l'année dernière de problématiques d'absentéisme, cette année, la tendance s'est quand même inversée. C'est un élément positif : vous en avez parlé M. le Maire, un coût de 2 millions d'euros pour l'absentéisme, aujourd'hui on a une tendance inversée, certes sur les maladies ordinaires, mais c'est là qu'on joue le plus. Ce qu'il est important de regarder dans la masse salariale, c'est l'évolution des emplois pérennes parce que quand ils diminuent ou ne correspondent pas, il y a alors recours à des emplois non pérennes et ce sont ceux-là qui coûtent effectivement le plus cher. Le travail est essentiellement axé là-dessus.

Par rapport au document qui a été présenté, j'ai quelques questions, quatre au total. La première, c'est que dans la dernière présentation du budget faite lors de la décision modificative, il était annoncé sur la section de fonctionnement un déficit, c'est-à-dire un solde négatif. Et là on le voit dans les prévisions d'atterrissage, on est sur un solde positif de 400 000 euros. Ma question c'est quelles sont les natures des recettes qui ont permis d'inverser cette tendance et d'avoir ce revirement de situation ?

Deuxième question, je vais revenir sur les comptes à terme. Ma question est de savoir si cette année, on va avoir recours ou pas à des comptes à terme. Ce n'est pas pour vous titiller, M. AMARO, mais tout simplement pour présenter le pourquoi des comptes à terme. Les comptes à terme, c'est quoi ? On a effectivement une « cagnotte ». On sait que chaque année, d'ailleurs ça a été le cas cette année, on prévoit à peu près 18 millions de dépenses. Et dans la réalité, compte tenu des divers paramètres, on en dépense moins, cette année à peu près la moitié de ce qui avait été initialement prévu. Ce qui veut dire que techniquement, il y a de l'argent qui ne sera pas utilisé hormis celui, vous l'avez souligné, qui vous sert à fonctionner tout au long de l'année, c'est-à-dire le besoin en fonds de roulement. Une fois qu'on a prévu cela, il y a des fonds qui dorment effectivement. Et donc en termes de bonne gestion, il nous avait semblé que cet argent-là, il était plus intéressant qu'il puisse travailler pour rapporter des sommes qu'on n'aurait pas à aller chercher ailleurs. Donc les 6 millions d'euros sur les 9 mois qui ont été mis sur des comptes à terme devraient nous permettre de récupérer à peu près 200 000 €. 200 000 €, ce n'est pas rien. C'est ce qui va nous permettre de faire des investissements que vous avez cités.

Concernant les orientations en matière de recettes d'investissement, ce n'est pas dans le document, mais il faut rappeler que cette année, avec les projets que vous avez cités, ROCCI, la Smart City, les projets d'accessibilité, on est en 2025, sauf erreur de ma part, sur l'année où nous allons le plus dépenser d'argent. Donc ça veut dire que peut-être, en matière de recettes, il est prévu, comme on le fait d'ailleurs chaque année, des cessions d'immobilisation. Est-ce qu'on peut avoir une visibilité sur ces cessions d'immobilisations et sur quels sont les biens qu'on va vendre ? Et à quel montant ?

Enfin, dans les dépenses d'investissement, comparativement à ce qu'on avait inscrit l'année dernière, je ne retrouve pas la réhabilitation du Théâtre Henri Martinet. On l'avait initialement inscrite, elle n'y est pas cette année. Comme on l'a évoqué tout à l'heure, il y a deux éléments par rapport à ce théâtre. D'une part c'est notre patrimoine, d'autre part il contribue à notre sens à la dynamisation du centre ancien. Donc si c'est une coquille, merci de le rajouter, si ce n'est pas une coquille, merci de le rajouter.

M. le Maire : Je vais répondre à ce dernier point d'une façon extrêmement simple. Tu as participé à la discussion qu'on a eue. Le théâtre Henri Martinet a eu une proposition de reprise par un entrepreneur du spectacle privé, je ne vais pas en citer le nom, cela n'a aucune importance. Ce qu'il proposait me paraissait alléchant sauf que quand on a commencé à parler d'argent, ce n'était plus du tout la même chose. Donc ce projet a été abandonné. Et je ne le sais que depuis quelques semaines.

M. AMARO : Donc vous projetiez de privatiser ?

M. le Maire : Ah bien là vous pouvez le dire ! Effectivement, c'est une entreprise de spectacle privée, Mais vous qui êtes de philosophie libérale, vous vous gauchisez, cher monsieur...

M. AMARO : Ah non je suis libéral, chef d'entreprise, mais qui est conscient...

M. le Maire : Vous avez un seul employé c'est vous. Bon allez, passons.

M. AMARO : Ça alors, c'est très réducteur. Le chef d'entreprise est conscient que les Pennois ont besoin d'avoir accès à un service public. Ça n'a rien à voir, donc encore une fois vous pointez du doigt de manière personnelle...

M. le Maire : Allez, passons. Donc encore une fois, effectivement, nous avons envisagé de faire un partenariat public/privé au sens financier du mot pour le Théâtre Martinet. Rassurez-vous, c'est tombé à l'eau, du coup on n'a pas eu le temps de nous retourner et effectivement ce n'est pas une coquille, c'est une réalité.

Deuxième point que tu as soulevé, les cessions. Pour le moment, je n'ai rien véritablement validé. Je rappelle que nous avons eu quand même des rentrées d'argent grâce aux cessions dans le passé, mais ces entrées d'argent, qu'on le veuille ou pas, c'est one shot chaque fois. Et donc il faut réfléchir à se projeter dans l'avenir sans ces cessions. Je pense en particulier à la cession en 2018 ou 2019 de logements sociaux où on avait plutôt bien joué puisque finalement on avait réalisé une bonne opération. Tu en as été à l'origine. Il y a eu plus récemment sur le budget 2023 une entrée de presque 4 millions de la zone d'activité des Sybilles qui aura quand même été la très belle réalisation d'un point de vue économique dans le mandat. Elle n'était pas dans le programme. Alors c'est vrai qu'effectivement, je ne veux éluder aucune question, dans un programme, il y a des choses que l'on fait, et des choses qu'on lisse dans le temps, pas que pour des raisons financières. Effectivement, on finit le mandat avec une certaine aisance, mais il y a des questions de portage. Les élus qui travaillent aux services techniques, ce n'est pas le cas seulement de Jean-Marc LEONETTI, le savent bien. Quand des fonctionnaires me disent « notre plan de charge ne nous le permet pas », que cela me fasse plaisir ou pas, je suis obligé d'en tenir compte. Alors vous allez me dire « embauchez davantage de chefs de projets », mais si j'embauche davantage, je vais encore une fois impacter la masse salariale. Et au final, on aura des porteurs de projets, mais on n'aura plus de projets.

Encore une fois, vraiment, je ne cherche pas à faire peur à qui que ce soit. J'essaie simplement de démontrer qu'on essaie de trouver un juste équilibre entre les dépenses et les recettes ; entre le fait parfois effectivement de faire appel au privé quand ça nous paraît nécessaire. Un point que je n'ai pas évoqué concernant la masse salariale qui est élevée : on essaie de payer un petit peu mieux nos agents, à travers l'outil que les gens connaissent bien, qui est le régime indemnitaire. Le dernier en date, c'est le régime indemnitaire de la Police municipale. Sauf erreur de ma part, les trois réunions qu'on a eues ont été très satisfaisantes pour eux. Pour être tout à fait clair, on ne pourra pas me taxer de faire peur ou de ne pas être transparent. Effectivement, il a fallu négocier une dépense en moins pour leur permettre une augmentation du régime indemnitaire et donc de leur salaire.

Voilà ce que je voulais dire. Ce débat d'orientation budgétaire, c'est mon dernier. J'ai essayé de mener cette ville depuis 25 ans d'une façon, je le répète, aussi « père de famille » que possible. Je ne dis pas que tout est parfait, loin de là. On a fait du mieux possible. Je souhaite bien du plaisir à ceux qui arrivent. Jean-Philippe, tu veux un dernier mot ?

M. MUSSO : Oui, juste pour réinsister sur le Théâtre Henri Martinet. J'ai évoqué les raisons par rapport à l'attachement patrimonial que tous les Pennois peuvent avoir pour lui et également la dynamisation du centre ancien. Mais je voudrais l'aborder sous l'aspect financier et sous l'aspect des coûts. Aujourd'hui, la problématique qui a traîné pendant un certain temps de l'indemnité de l'assurance est réglée. Par rapport au coût, si je ne me trompe pas, on doit être à peu près à 1,2 million d'euros de réparation. 800 000 € seraient pris dessus et il resterait à sortir 400 000 €. Moins les 200 000 € des comptes à terme, c'est-à-dire qu'aujourd'hui on n'aura qu'à sortir 200 000 €. Si on n'intervient pas rapidement sur le Théâtre Henri Martinet, demain, c'est plus 1,2 million qu'il faudra payer. Ça veut dire que demain, la collectivité va encore plus devoir sortir de

l'argent pour remettre en état le Théâtre Henri Martinet. Donc compte tenu de ces trois paramètres – financier, patrimonial, et de dynamisation –, il me semble impératif qu'on réinscrive prioritairement cette réhabilitation dans le budget de 2025.

M. le Maire : Ça ne sera probablement pas le cas, même si je partage ton point de vue. Pour une bonne et simple raison, c'est qu'ayant fait le tour des différents problèmes concernant le patrimoine bâti puisque c'est de ça qu'il s'agit, aujourd'hui, mes équipes ne sont pas à même de le porter. Ou alors il faut que j'embauche quelqu'un qui ne fera que ça et à priori ce n'est pas d'actualité. Un point quand même. Les gens sont attachés au Théâtre Martinet, si on le remet en fonctionnement, c'est 4 ETP. Je ne dis pas qu'il ne faut pas le faire. Mais c'est 4 ETP de plus, soit 200 000 €. Oui Madame.

Mme FIORILE-REYNAUD : Moi je souscris à la proposition de M. MUSSO. Ce théâtre est utile pour que le village vive et pour le moment, il ne vit pas assez. Je pense que c'est un point crucial pour dynamiser. Parce qu'on s'engage bénévolement dans le village et on a besoin de soutien. On est donc tout à fait d'accord pour que cette orientation soit apportée. Par ailleurs, puisque vous dites avoir fait un audit, on souhaiterait en être destinataires.

M. le Maire : Quand j'en ai parlé au porteur de ce projet et demandé « qu'est-ce qu'on fait, on communique à l'ensemble du Conseil municipal ? », il m'a dit faites ce que vous voulez, il n'y a pas d'obligation de communication. Je vais réfléchir à votre demande.

Mme FIORILE-REYNAUD : Vous vous étiez engagé à nous le communiquer. Vous nous aviez annoncé vouloir en faire un.

M. le Maire : Si vous considérez que la DIFIP ne fait pas de bons audits, libre à vous d'en faire avec quelques beaux opérateurs.

M. AMARO : Non, mais on veut le voir.

M. le Maire : Concernant le théâtre Martinet, j'ai entendu votre demande et je la partage, mais je ne suis pas sûr d'être honnête intellectuellement si je l'inscris et que mes équipes me disent « je ne peux pas le faire ». Je pense qu'il serait raisonnable de le prévoir pour l'entrée du prochain mandat puisqu' apparemment, tout le monde est d'accord sur ce point. Merci de votre attention, merci de ces échanges.

Le débat d'orientation budgétaire n'est pas soumis au vote, mais je dois vous demander de voter que ce débat a eu lieu. Est-ce que ce débat a eu lieu ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

Il a été procédé au débat et pris acte de sa tenue par l'Assemblée délibérante à l'unanimité

M. le Maire : Merci et bonne soirée.

Séance levée à 20H28

LE MAIRE
Michel AMIEL

LA SECRÉTAIRE
Audrey VILLE